



**AGIR** pour la  
**BIODIVERSITÉ**  
RHÔNE-ALPES



**Rhône-Alpes** Région

# Plan d'Actions en faveur du sonneur à ventre jaune en Rhône-Alpes

**Mise à jour : Avril 2015**

Rédaction : Julien CORNUT  
Ludivine QUAY  
Rémi FONTERS

Relecture : Emilie DUHERON  
Véronique LE BRET  
Lise DAUVERNE  
Jean-Luc CARRIO



Sommaire	
1.	1. Introduction.....3
1.1	Contexte national .....3
1.2	Contexte régional .....3
2.	Connaissance de la répartition et des habitats utilisés en Rhône-Alpes.....4
2.1	Effort de prospection.....4
2.2	Répartition départementale .....4
3	Enjeux .....8
3.1	Enjeux nationaux .....8
3.2	Enjeux régionaux .....8
3.3	Enjeux départementaux .....9
4.	Fiches Actions.....10
	Action 1.1 Animation, suivi et mise en œuvre du Plan National d’Actions .....11
	Action 2.1 Lancement de missions d’études et de recherches sur l’espèce en Rhône-Alpes .....13
	Action 2.2 Amélioration de la connaissance de la répartition géographique de l’espèce et suivi de son évolution.....15
	Action 2.3 Centralisation et diffusion de la connaissance.....17
	Action 3.1 Renforcement de la prise en compte de l’espèce dans l’aménagement des territoires .....19
	Action 3.2 Développement et valorisation de pratiques agricoles favorables à l’espèce.....23
	Action 3.3 Développement et valorisation de pratiques sylvicoles favorables à l’espèce.....25
	Action 3.4 Développement et valorisation de pratiques d’exploitation de carrières favorables à l’espèce .....27
	Action 4.1 Protection des stations les plus sensibles .....30
	Action 4.2 Développement d’une synergie en faveur du sonneur à ventre jaune à ventre jaune sur les sites du réseau Natura 2000 et aires protégées .....32
	Action 5.1 Connexion des stations isolées et prise en compte dans l’aménagement du territoire à large échelle .....34
	Action 5.2 Participation aux politiques de gestion des cours d’eau .....36
	Action 6.1 Mise en place d’actions de communication sur l’espèce et lancement d’actions de sensibilisation auprès du plus grand nombre.....37
3	Annexes .....38

# 1. Introduction

---

## 1.1 Contexte national

Malgré son statut d'espèce protégée au niveau national (arrêté ministériel du 19 novembre 2007 fixant la liste des amphibiens protégés), le sonneur à ventre jaune à ventre jaune est en régression à l'échelle nationale. Le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a souhaité mettre en place un plan national d'actions concernant cette espèce. Ainsi en 2009 ECOTER a rédigé le PNA<sup>1</sup> sous l'égide de la DREAL Lorraine, il est accessible sur le site Internet du ministère de l'environnement<sup>2</sup>.

En août 2012, l'ONF<sup>3</sup> est nommé animateur du PNA sonneur à ventre jaune à ventre jaune. Le référent national ONF est Cédric BAUDRAN (cedric.baudran@onf.fr).

## 1.2 Contexte régional

Le 4 octobre 2011, le comité technique régional en charge de la mise en œuvre de la déclinaison régionale du PNA sonneur à ventre jaune a accepté la LPO Coordination Rhône-Alpes Rhône-Alpes comme animateur.

La LPO Coordination Rhône-Alpes menait déjà des actions en faveur du sonneur à ventre jaune à ventre jaune dans le cadre d'une convention pluri-annuelle d'objectifs avec le Conseil Régional de Rhône-Alpes, convention qui se prolonge sur la période de validité du PRA.

La LPO Coordination Rhône-Alpes et la DREAL Rhône-Alpes ont signé une convention cadre triennale (2011-2014 puis 2014-2016) pour l'animation du Plan sonneur à ventre jaune.

L'animateur réalise ses missions sous la direction du comité technique régional de la DREAL Rhône-Alpes, du Conseil Régional Rhône-Alpes en collaboration étroite avec l'opérateur national.

Le premier COPIL<sup>4</sup> rhônalpin du 23 mai 2012 a permis de réunir de nombreux acteurs locaux dont la liste figure en [Annexe 1](#).

Les échanges ont permis de définir collégialement les enjeux régionaux et de dessiner les contours d'actions à venir. Le présent plan d'actions s'appuie à la fois sur le plan national et sur les discussions issues du COPIL.

Entre 2012 et 2013, des réunions avec la DREAL Rhône-Alpes ont permis d'aboutir le projet de Plan Régional d'Actions en faveur du sonneur à ventre jaune. Enfin, le 5 Avril 2013 s'est tenu le COPIL de validation du PRA<sup>5</sup> (la liste des présents figure en [Annexe 2](#)).

---

1 Plan National d'actions

2 [http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/PNA\\_Sonneur\\_ventre\\_jaune\\_2011\\_-\\_2015.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/PNA_Sonneur_ventre_jaune_2011_-_2015.pdf)

3 Office Nationale des Forêts

4 Comité de pilotage

5 Plan régional d'actions

## 2. Connaissance de la répartition et des habitats utilisés en Rhône-Alpes

### 2.1 Effort de prospection

L'effort de prospection est croissant. Jusque dans les années 2000, il y avait moins de 20 données collectées par an. Depuis, le nombre d'observations augmente chaque année, notamment avec le développement de l'outil de science participative Visionature. Plus de 700 observations ont été collectées en 2014.

Par rapport aux autres amphibiens, le sonneur à ventre jaune à ventre jaune occupe tardivement ses sites de reproduction, de plus il fréquente des habitats très particuliers et peut ainsi échapper aux méthodes classiques de prospection d'amphibiens. Cependant il est facilement reconnaissable et bien connu du monde naturaliste, ce qui explique les nombreuses contributions. La base de données de la LPO Coordination Rhône-Alpes comporte actuellement 3600 données de sonneur à ventre jaune.

Les 2/3 de ces données proviennent de bénévoles. Les « grands » contributeurs bénévoles appartiennent généralement au groupe herpétologique Rhône-Alpes. Les données non bénévoles proviennent principalement des salariés d'associations de protection de la nature ou de stagiaires lors des inventaires ou des suivis de sites.

La signature d'une convention avec l'ONF devrait prochainement permettre de récupérer leurs données.

Enfin, de nombreuses données, obtenues par des Bureaux d'étude dans le cadre des études d'impact échappent encore à notre base.

### 2.2 Répartition départementale

Le sonneur à ventre jaune à ventre jaune est présent dans tous les départements rhônalpins. La Carte n°1 représente sa répartition régionale. La région Rhône-Alpes représente sa limite de répartition méridionale. Il existe toutefois de fortes disparités départementales : 414 communes rhônalpines accueillent du sonneur à ventre jaune (sur les 2886 en Rhône-Alpes), leur nombre par département (observations depuis 2005) est représenté en dans le .

Département	Nombre de communes accueillant du sonneur à ventre jaune
Haute-Savoie	116
Ain	90
Isère	52
Ardèche	29
Loire	56
Drôme	20
Savoie	21
Rhône	30

Tableau 1 : Nombre de communes accueillant du sonneur à ventre jaune en fonction des départements (depuis 2005).

- **Dans l'Ain** : L'espèce est assez bien répartie dans le département avec des bastions centrés sur les rivières du Bugey (Albarine, Oignin, Valserine, Sémine, Séran). De belles populations sont également présentes dans le bassin de Genève et dans le Marais de Lavours. A l'ouest du département, les stations sont plus dispersées, elles occupent des habitats temporaires (mares, ornières).

La plus haute donnée régionale provient d'une observation de 2012 en Haute-Savoie sur la commune d'Aviernoz à 1550 m d'altitude.



Notons que les campagnes de recherche de l'espèce dans des zones non-prospectées ont permis à deux reprises de découvrir des populations (étude d'impact sur Étrez et prospections menées par le Syndicat du Haut-Rhône).

- **En Ardèche** : Le sonneur à ventre jaune n'est connu que sur des cours d'eau. Au niveau du bassin versant de l'Eyrieux il est présent sur la Glueyre, l'Eyrieux, le Talaron, la Dorne et l'Eysse tandis qu'il est moins présent sur le bassin de l'Ardèche (la Bourge et la Volane). A hauteur de Glun, une population isolée est présente sur un affluent du Rhône ; le Rioudard à Glun.

Enfin, en 2012, l'espèce a été découverte à 850 m d'altitude près d'Issarlès en limite de la Haute-Loire(43).

- **Dans la Drôme** : Deux noyaux de populations principaux occupent ce département ; la forêt des Chambaran qui abrite une vingtaine de stations et le secteur de la Motte-Chalançon où différents milieux humides sont fréquentés jusqu'à 900 m d'altitude. Ce second noyau est couvert par le Projet de Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales.

De petites populations isolées sont dispersées sur le département ; sur un torrent des Baronnies, dans des jardins à Die et à Crest ainsi que sur le Col du Grand Bœuf.

- **En Isère** : L'espèce fréquente aussi les cours d'eau comme dans la vallée de la Romanche, la vallée du Rhône autour de Les avenières ou dans le Triève sur l'Ebron et la Vanne.

Etonnamment, aucune donnée n'est connue sur la forêt de Chambaran côté isérois bien que l'espèce soit connue de côté drômois ou encore dans la forêt des Blâches (proche et similaire).

- **Dans la Loire** : Les données de présence sont dispersées sur le département, essentiellement sur la vallée de la Loire (sur certains affluents comme le Grangent et la Goutte de Plaigne) ou les premiers reliefs (Mont du Matin, Forez). L'espèce occupe des mares agricoles, des ornières forestières ou des cours d'eau.

Les études conduites autour du tracé de l'A89 ont révélé la présence d'importantes populations sur les départements de la Loire et du Rhône.

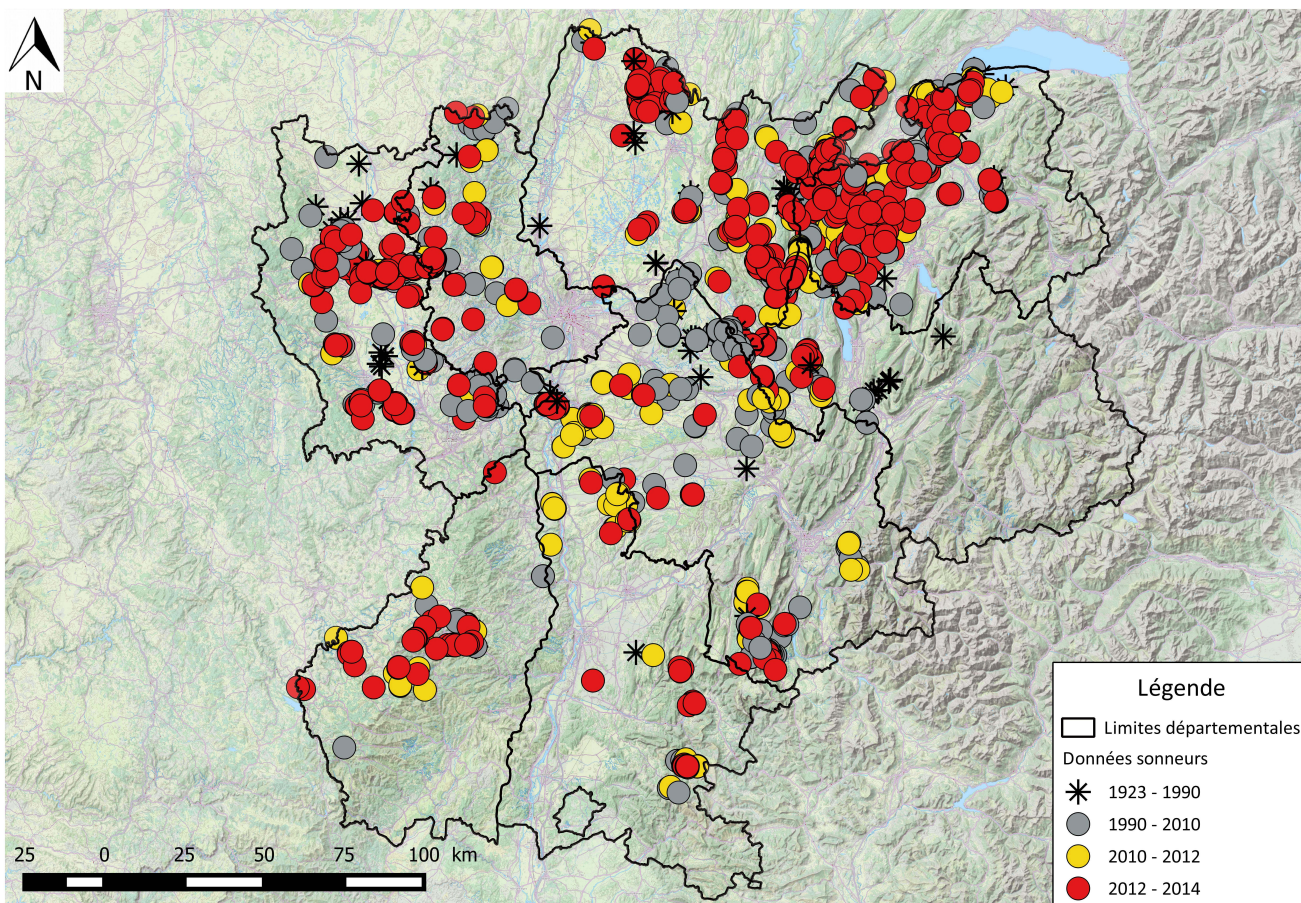
- **Dans le Rhône** : Nombreuses données sur le vallon du Boussuivre.

Le reste des données est dispersé. Au nord du département l'espèce occupe des mares, des prairies humides et des ornières, parfois même au sommet des montagnes (crêt de la Murette, 830 m d'altitude). Les vallons Rhodaniens semblent abriter quelques individus. Enfin, le sonneur à ventre jaune est présent sur les carrières en exploitation ainsi que sur l'hippodrome de la Tour-de-Salvigny (et alentours).

- **En Savoie** : Bien que présentant de forts effectifs, les populations savoyardes de sonneur à ventre jaune sont désormais restreintes à quelques secteurs de plaine situés essentiellement dans la bordure ouest du département : Chautagne, vallée du Rhône, rebord Est du massif de l'Epine, piémont nord-ouest de Chartreuse et avant-pays savoyard. À l'exception de la Chautagne, la plupart des populations sont menacées à terme plus ou moins proche, par l'urbanisation et l'intensification agricole qui sont souvent combinées dans ces secteurs à fort développement économique

- **En Haute-Savoie** : Ici aussi, la population est en plaine, elle occupe tout l'Albanais, le pays genevois et les environs d'Annecy avec quelques remontées dans les vallées de l'Arve ou du Giffre. L'habitat est constitué de flaques et d'ornière forestières mais aussi d'abreuvoirs agricoles, de jardins privés, de zones de sources et de carrières (Sillingy).

Les données sur l'Arve remontent jusqu'à Cluses. Il n'y a pas de observations dans les zones plus montagneuses du département.



**Carte 1 : Etat des connaissances sur la répartition du sonneur à ventre jaune en Rhône-Alpes en décembre 2014**

## 2.3 Sonneur à ventre jaune, sites gérés et périmètres d'inventaires

L'ensemble des données mis à jour dans cette partie du PRA, et présenté en annexes, comprend les données sonneur à ventre jaune depuis 2005. il s'agit d'un pas de temps de 10 ans suffisant pour être en présence de données de population encore présente (en corrélation avec la longévité des individus) et qui permet une prise en compte du statut de l'espèce dans les documents d'aménagements du territoire.

Globalement le sonneur à ventre jaune est peu présent dans les périmètres à haut statut de protection (Figure 2 et cartes en Annexe 3, 4 et 5). Il est présent dans deux réserves naturelles nationales ; Réserve naturelle nationale du marais de Lavours (01) et Réserve naturelle nationale du delta de la Dranse (74) et un Parc National (Parc National des Ecrins (38)). La réserve naturelle régionale du Haut-Rhône est devenue en réserve nationale en 2014 et accueille du sonneur à ventre jaune. L'espèce a disparue de la Réserve Nationale du Roc de Chère(74).

L'espèce est connue sur 9 APB<sup>6</sup> (Annexe 6) sur les 131 de la région Rhône-Alpes. Le sonneur à ventre jaune n'est d'ailleurs pas toujours à l'origine de la désignation des APB qu'il fréquente.

Dans le cadre du réseau Natura 2000, 25 ZSC<sup>7</sup> (Annexe 6) abritent du sonneur à ventre jaune. Les 14 ZPS<sup>8</sup> (Annexe 6) qui abritent du sonneur à ventre jaune sont également concernées par une ZSC.

Sur les 7 Parcs Naturels Régionaux de Rhône-Alpes, six abritent du sonneur à ventre jaune. Il fréquente les secteurs périphériques des Bauges, du Vercors, de la Chartreuse et du Haut-Jura. Sur le Pilat il fréquente des fonds de vallon. Enfin, sur le PNR des Monts d'Ardèche il forme d'importante population dans les cours d'eau.

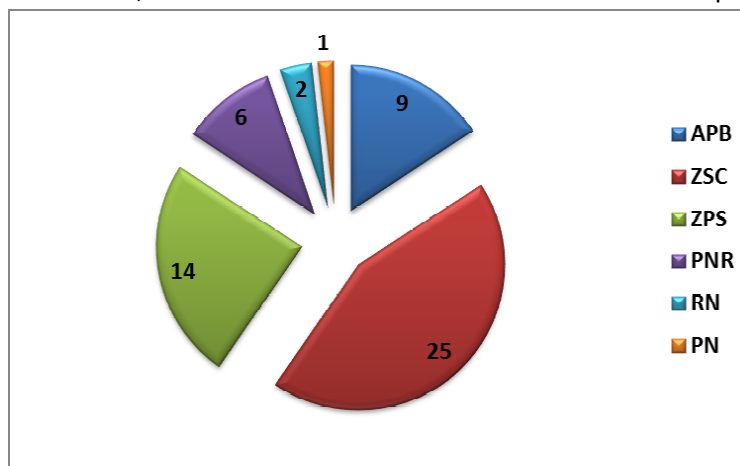


Figure 1 : Catégories et nombre d'espaces naturels remarquables accueillant du sonneur à ventre jaune

---

6 Arrêté de protection de Biotope

7 Zone Spéciale de Conservation

8 Zone de Protection Spéciale

L'espèce est identifiée dans 102 ZNIEFF de type I et 74 ZNIEFF de type II ([Annexe 6](#)). Elle est nommée comme espèce de référence pour tester la pertinence du SRCE<sup>9</sup>.

Enfin, la région Rhône-Alpes est la première région en termes de contrats de rivière 47 ([Annexe 6](#)) d'entre eux recouvrent des stations de sonneur à ventre jaune.

## 2.4 Habitats du sonneur à ventre jaune

La répartition régionale hétérogène de l'espèce peut s'expliquer par le caractère varié mais aussi ponctuel des habitats aquatiques que le sonneur à ventre jaune fréquente.

En effet, le sonneur à ventre jaune apprécie les milieux pionniers, où l'instabilité du milieu réduit notamment la concurrence avec d'autres espèces. En Rhône-Alpes, il se rencontre en milieu forestier (dans les ornières de véhicule), dans des carrières en exploitation, en milieu agricole (prairie grasse/prairie humide) et même dans des habitats naturels inédit que sont les mares cupulaires bordant les cours d'eau (Ardèche uniquement).

# 3 Enjeux

---

## 3.1 Enjeux nationaux

Le Plan National d'Actions Sonneur à ventre jaune, rendu public en 2011, présente quatre enjeux principaux :

- la responsabilité de la France dans le maintien de l'espèce sur le territoire national,
- la protection des très petites zones humides,
- l'amélioration des pratiques et la définition de pratiques alternatives favorables à l'espèce,
- l'opportunité de disposer d'une espèce à l'originalité morphologique et comportementale particulière telle qu'elle peut jouer un rôle notable dans la pédagogie en environnement.

## 3.2 Enjeux régionaux

Les enjeux régionaux peuvent être résumés via les cinq points suivants :

- le maintien de l'espèce sur les différents types d'habitats utilisés en Rhône-Alpes. L'espèce utilise des milieux actuellement menacés (urbanisation progressive des fonds de vallée) et des milieux uniques à l'échelle nationale (cours d'eau),

---

9 Schéma Régional de Cohérence Écologique

- l'amélioration des pratiques de gestion et de compensations et la définition de pratiques alternatives (notamment dans le cadre de l'urbanisation, de la sylviculture, de l'agriculture et de l'exploitation des carrières),
- l'amélioration des connaissances la répartition de l'espèce,
- le développement des relations entre les naturalistes et gestionnaires d'espaces naturels et la recherche scientifique pour l'élaboration de projet de recherche appliquée ou fondamentale,
- la cohérence des actions menées et la relation entre tous les acteurs (retours d'expériences, échanges).

### 3.3 Enjeux départementaux

Les différents contextes rhônalpins invitent à décliner des enjeux départementaux identifiés et mis en œuvre prioritairement localement :

- dans l'Ain ; l'amélioration des connaissances sur l'espèce et le maintien des populations de plaines, généralement liées à des habitats « vulnérables »,
- En Ardèche ; la prise en compte du sonneur à ventre jaune dans les politiques de l'eau, notamment l'effacement des obstacles à l'écoulement de l'eau,
- Dans la Drôme : le maintien des populations isolées et l'amélioration de la connaissance de la répartition en limite d'aire de répartition,
- Rhône, Savoie et Haute-Savoie : le maintien de la connectivité des populations dans les secteurs de plaine actuellement menacés par la fragmentation des habitats naturels (urbanisation),
- Dans la Loire ; l'amélioration des connaissances sur la répartition de l'espèce en milieux forestier et agricole.

## 4. Fiches Actions

---

Les fiches actions, développées ci-après, visent à répondre aux précédents enjeux.

Elles s'appuient, en grande partie, sur les actions présentées dans le cadre du Plan National d'Actions. Seules quatre actions, jugées non adaptées au contexte rhônalpin, ou fusionnées avec d'autres actions n'ont pas été reprises :

- Action 1.2 : Mise en œuvre du Plan National d'Actions au niveau régional
- Action 2.2 : Evaluation de l'efficacité d'une intervention sur une population isolée de faible effectif
- Action 4.2 : Mise en place d'une communauté de veille
- Action 5.3 : Sensibilisation au maintien des petites zones humides

Le choix de priorisation des actions a été débattu et voté lors du COPIL du 23 mai 2012. Les acteurs régionaux ont affirmé leur volonté de conduire prioritairement les actions pour lesquelles la région Rhône-Alpes a une responsabilité particulière.

Cependant, les priorités seront amenées à évoluer en fonction de l'avancée des connaissances régionales et de l'avancée du Plan National d'Actions (dans un souci de cohérence).

L' [Annexe 7](#) présente un calendrier des actions de 2012 à 2016 ainsi qu'une estimation détaillée de leurs coûts. Il s'agit évidemment d'une estimation, amenée à changer en fonction des opportunités d'actions et du coût des prestations. Chaque fiche-action présente une estimation financière de sa réalisation.

Le budget d'animation est réparti dans chaque action. Le tableau en annexe est présenté de manière à estimer le coût de chaque action (dont la part d'animation qui lui est affecté).



Priorité	<b>1</b>	<b>Action 1.1 Animation, suivi et mise en œuvre du Plan National d'Actions</b>
Secteur d'intervention	Toute la région Rhône-Alpes	
Méthode et Cahier des charges		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Animation du Plan Régional d'Actions</b></li> </ul> <p>Une convention cadre a été signée entre la DREAL Rhône-Alpes et l'animateur. Une convention tripartite avec la région est en cours d'études.</p> <p>L'animateur régional devra notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Travailler en étroite collaboration avec l'animateur national et les coordinateurs régionaux,</li> <li>• Organiser les relations avec les universitaires.</li> <li>• Coordonner la collecte des données de répartition et des données bibliographiques, en s'appuyant notamment sur les coordinateurs thématiques.</li> <li>• Centraliser les informations issues du réseau technique et en réaliser la synthèse.</li> <li>• Faire le bilan complet des suivis et des actions menées en Rhône-Alpes et l'analyse de leur efficience.</li> <li>• Faire le bilan des mesures compensatoires imposées en faveur du sonneur à ventre jaune dans le cadre des projets d'aménagement.</li> <li>• Préparer chaque année le programme d'actions annuel n+1 (actions à retenir et les outils à mettre en œuvre) à soumettre au comité technique régional et établir le bilan annuel des actions réalisées pour la DREAL Rhône-Alpes et du Conseil Régional, bilan qui sera présenté au comité technique. L'animateur se rapprochera pour cela du référent national qui lui transmettra une trame à remplir afin de faciliter la synthèse à l'échelle nationale, A l'issue de ce bilan, le niveau de priorité des actions pourra être adapté.</li> <li>• Coordonner les acteurs et les actions du programme, impulser la mise en œuvre d'actions prévues dans la déclinaison régionale du plan sous l'égide du comité technique régional, selon le programme annuel établi avec la DREAL Rhône-Alpes et la Région Rhône-Alpes. Le comité technique régional et l'opérateur national et après validation du programme annuel par les partenaires financiers.</li> <li>• Organiser les COFIL et les restitutions, aider à la recherche de financements pour la mise en œuvre des actions prévues dans la déclinaison régionale et coordonner les demandes entre partenaires sous l'égide du comité de pilotage,</li> <li>• Établir le tableau de suivi en renseignant les indicateurs demandés dans le cadre du plan national,</li> <li>• Au bout des 3 ans de la convention cadre, l'animateur produira un premier bilan général (technique et financier) des actions menées et des résultats obtenus. Ce bilan fera l'objet d'une présentation devant le comité technique régional.</li> <li>• Assurer le secrétariat du comité technique régional (rédaction des comptes-rendus de réunions, diffusion des bilans annuels...).</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b><i>Un bilan de la réalisation du plan sera effectué au bout de 5 ans.</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Organisation du réseau avec des coordinateurs par thématique</b></li> </ul> <p>La prise en compte demande de s'intéresser à des thématiques précises. L'organisation du réseau autour</p>		

de personnes référentes, compétentes sur ces thématiques permettrait d'améliorer la pertinence des actions. Les thématiques suivantes devront être attribuées ; carrières, sylviculture, agriculture, gestion des cours d'eau

- **Identification, pour chaque action, de tous les acteurs concernés par le sonneur à ventre jaune**

Parallèlement, afin de mener à bien l'animation et les actions qui suivent (notamment la diffusion des guides inventaires, guides juridiques et guides techniques), l'animateur devra cibler tous les acteurs concernés par la thématique sonneur à ventre jaune.

Par ailleurs, afin de mutualiser les efforts, des réflexions communes pourront être engagées avec les animateurs d'autres plans régionaux (proposer des formations, des « porter à connaissances » ou de la sensibilisation pour le grand public).

Acteurs concernés	Animateur régional
Autres partenaires	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'actions engagées par ans selon les classes de priorité</li> </ul>
Indicateurs d'efficacité	À l'issue du PRA, montant des financements mobilisés par rapport aux montants initialement proposés.

Coût et nature des dépenses		Coût salarial de l'animateur régional et frais de fonctionnement de la LPO Coordination Rhône-Alpes imputés à l'action.				
Financement						
Calendrier		<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Action 1.1		5175 €	5175 €	5625 €	5175 €	5625 €
Frais d'animation ventilé dans les autres actions	Action 2.1	1800 €	2250 €	2250 €	2250 €	2250 €
	Action 2.2	1800 €	900 €	900 €	900 €	900 €
	Action 2.3	2700 €	900 €	900 €	900 €	900 €
	Action 3.1	1350 €	1350 €	1350 €	1350 €	1350 €
	Action 3.3	450 €	450 €	450 €	450 €	450 €
	Action 3.4	1350 €	1350 €	1350 €	1350 €	1350 €
	Action 4.1		900 €			
	Action 4.2		1350 €	1350 €		
	Action 5.1	450 €	450€	450€	450€	450€
<b>Total animation</b>		<b>15075€</b>	<b>15075</b>	<b>14625€</b>	<b>12825€</b>	<b>13275€</b>
Liens avec d'autres actions		En lien avec toutes les autres actions				

Priorité	<b>2</b>	<b>Action 2.1 Lancement de missions d'études et de recherches sur l'espèce en Rhône-Alpes</b>
Secteur d'intervention	Toute la région Rhône-Alpes	
Méthode et cahier des charges		
<p>Le Plan National d'Actions présente trois grands axes d'études :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'habitat terrestre et les déplacements (pour mieux appréhender les exigences de l'espèce et l'isolement relatif des populations),</li> <li>• L'influence du climat sur l'espèce,</li> <li>• L'aménagement des pièces d'eau (pour proposer à terme un guide technique).</li> </ul> <p>Régionalement, les études de modélisation menées par l'Université de Lyon sont à encourager puisqu'elles portent sur les deux premiers axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Modèle de thermobiologie de l'espèce permettant de formuler des hypothèses relatives à son déclin passé dans le sud et l'ouest de France et raisonnablement prédire les éventuels impacts des futurs changements globaux.</li> <li>- Modèle multi-échelle de répartition de l'espèce basé sur l'influence des facteurs paysagers (tels que la géologie, la géomorphologie locale, la densité du réseau hydrographique) permettant de déterminer sa probabilité de présence ou de maintien.</li> <li>- Modèle général du système de reproduction permettant de mieux comprendre les mécanismes de sélection sexuelle et les stratégies individuelles de répartition des risques chez cette espèce.</li> <li>- Modèle biodémographique permettant de mettre en évidence l'originalité des traits populationnels (e.g. longue espérance de vie, faible recrutement) de l'espèce et de procéder à une analyse de sensibilité de ces paramètres à des fins conservatoires.</li> </ul> <p>Le PRA pourrait également contribuer aux études relatives à la vulnérabilité de l'espèce aux produits chimiques utilisés dans les procédés industriels (bassins de rétention des eaux pluviales, carrières...) et à l'écrasement routier. Ces thématiques ne sont pas pointées actuellement dans le PNA.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Rôle de l'animateur du Plan Régional d'Actions par rapport aux scientifiques.</b></li> <li>- L'animateur apportera son soutien dans le montage de dossiers et la recherche de financements. Il soutiendra notamment les études visant à répondre aux questions ci-dessus. L'animateur national sera consulté pour valider les thématiques choisies.</li> <li>- Il sera une interface voir un appui aux chercheurs pour l'obtention de budget « environnement et biodiversité».</li> <li>- Il diffusera les protocoles élaborés par les scientifiques auprès des naturalistes, et coordonnera leurs actions,</li> <li>- Il alertera le monde scientifique de toute opportunité de recherches (notamment dans le cadre de mesures compensatoires).</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Rôle des scientifiques vis-à-vis du PRA</b></li> <li>- Des scientifiques (notamment au CEFÉ<sup>10</sup> et au LEHNA<sup>11</sup>) proposeront à l'animateur du PRA des protocoles ou des sujets d'études pouvant être mis en place par les naturalistes et/ou dans le cadre de mesures compensatoires.</li> </ul>		

- Ils apporteront leur expertise sur des questions précises (par exemple des avis sur des mesures compensatoires).
- Ils participeront à la diffusion des connaissances sur les exigences de cette espèce lors de séminaires ou colloques.

- **Tendre vers une cohérence des protocoles au niveau national**

Un lien entre les animateurs régionaux est nécessaire pour tendre à mettre en place des protocoles homogènes (suivi de population et suivi des mesures de gestion) à l'échelle nationale et ainsi comparer et valoriser des expériences menées sur un large territoire.

Ces relations entre animateurs permettront de définir et suivre la contribution de chacun aux questions nationales.

- **Poursuite des études menées en Ardèche**

La poursuite des études de capture/marquage pour une 5<sup>ème</sup> année sur les cours d'eau ardéchois est nécessaire pour obtenir des résultats robustes. L'étude des populations en cours d'eau est une responsabilité rhônalpine pour le PNA.

Pilote de l'action	- Animateur régional - Université de Lyon I
Autres partenaires	- Universitaires - Collectivités, territoires et entreprises volontaires pour mener des projets pilotes sur cette espèce - Parcs Naturels Régionaux / Réserves Naturelles - Organismes de recherches
Indicateurs de suivi	- Nombre d'études lancées
Indicateurs d'efficacité	- Nombre de publications scientifiques sur la durée du plan

Coût et nature des dépenses	Travail de salarié sur de l'accompagnement de projets. Le financement d'études soutenues par le Plan Régional d'Actions doit être conditionné à la restitution d'un rapport affichant clairement des préconisations en termes de gestion				
Financement mobilisable	Le Conseil Général de l'Ardèche a financé pendant trois ans l'étude de capture/recapture sur les gorges de la Glueyre via sa politique ENS.				
Calendrier	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
	1800 €	2250 €	2250 €	2250 €	2250 €
Liens avec d'autres actions	Lien évident avec toutes les actions visant à améliorer les pratiques ayant un impact majeur sur la conservation de l'espèce, en étudiant finement ces impacts et les moyens d'y remédier.				

---

Centre d'Écologie Fonctionnelle et Évolutive

11 Laboratoire d'Écologie des Hydrosystèmes Naturels et Anthropisés

Priorité	<b>3</b>	Action 2.2 Amélioration de la connaissance de la répartition géographique de l'espèce et suivi de son évolution
Secteur d'intervention	Sur toute la région Rhône-Alpes mais concentrer les efforts de prospection sur les secteurs jugés prioritaires	
Méthode et cahier des charges		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Etablir un état initial de la répartition en Rhône-Alpes</b>  Cette action a plusieurs objectifs : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dresser un état des lieux de la population au début du Plan Régional.</li> <li>- Evaluer la part de la population régionale concernée par chaque thématique (forêt, carrière, cours d'eau, milieux agricoles) pour définir les priorités d'actions (<a href="#">actions 3.2, 3.3 et 3.4</a>). En effet, la hiérarchisation des actions pourra être modulée en fonction de l'évolution des connaissances.</li> <li>- Cibler davantage les actions au niveau départemental.</li> </ul> </li>   <li>• <b>Adopter un protocole d'inventaire commun sur Rhône-Alpes</b>  D'abord, évaluer l'intérêt des protocoles nationaux existants (protocole PopAmphibien de la SHF plutôt orienté vers les espèces à courte période de reproduction).  Ensuite, collecter tous les protocoles d'inventaires utilisés en Rhône-Alpes (dont Rhoméo), faire une analyse de leur efficacité pour suivre la répartition régionale de l'espèce, et en faire une synthèse.  Si aucun protocole national n'est adapté, proposer à l'échelle régionale un protocole standardisé ou par type de milieu : torrents, forêts, carrières, espaces agricoles. S'entourer du monde scientifique dans l'élaboration de ces protocoles afin que les informations enregistrées puissent être scientifiquement exploitables (et contribuer à l'action 2.1).</li>   <li>• <b>Elaboration d'un protocole de suivi standardisé des actions</b>  Afin de faciliter la comparaison des retours d'expérience, proposition d'un unique protocole de suivi des actions à tous les acteurs (associations, autres gestionnaires d'espaces naturels, commanditaires). Le protocole devra être établi en partenariat avec les scientifiques.  La DREAL Rhône-Alpes pourra diffuser cette méthode de suivi dans le cadre des d'arrêtés lors des demandes de dérogations concernant le sonneur à ventre jaune.</li>   <li>• <b>Diffuser une plaquette de prospection aux personnes susceptibles de travailler sur le sonneur à ventre jaune</b></li>   <li>• <b>Orienter les efforts de prospection</b>  En raison de la surface à couvrir, une prospection systématique ne peut pas être envisagée et il apparaît nécessaire d'orienter les efforts de prospection sur des « secteurs prioritaires », notamment en fonction des menaces, des lacunes de prospection et de l'intérêt des données éventuelles (sur d'anciennes carrières</li> </ul>		

<p>par exemple).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'animateur devra dresser la liste des secteurs à prospector et la proposer avec un calendrier de prospection au réseau de bénévoles et aux partenaires disposant de moyens humains sur le terrain.</li> <li>- Il devra favoriser tous les projets ayant trait au sonneur à ventre jaune sur ces secteurs.</li> <li>- Il devra périodiquement remettre à jour la carte de répartition pour orienter les recherches.</li> </ul> <p>Un lien pourra être établi avec les prospections faites dans le cadre du projet d'atlas herpétologique de Rhône-Alpes.</p> <p>Plusieurs détenteurs de données peuvent être sollicités pour contribuer à orienter les prospections (EID, ONF, CEN<sup>12</sup>). La signature d'une convention de mise à disposition réciproque des données naturalistes entre l'ONF et la LPO Coordination Rhône-Alpes Rhône Alpes permettra prochainement d'enrichir la connaissance géographique de l'espèce".</p>	
Pilote de l'action	- Animateur régional
Autres partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Monde scientifique</li> <li>- Société Herpétologique de France</li> <li>- Associations de protection de la nature et réseaux de bénévoles (GHRA)</li> <li>- Bureaux d'Etudes</li> <li>- Tous les usagers des sites à sonneurs à ventre jaune (randonneurs, baigneurs, pêcheurs....)</li> </ul>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de données collectées, nombre de contributeurs,</li> <li>- Effort d'échantillonnage : nombre de secteurs prospectés (mailles / communes)</li> <li>- Carte de répartition à présenter tous les 3 ans</li> </ul>
Indicateurs d'efficacité	- Nombre de données collectées de 2012 à 2016 par rapport au nombre collectées entre 2007 et 2011

Coût et nature des dépenses	Travail de l'animateur régional sur le choix de protocole et la remise à jour de la cartographie				
Financement	Contribution du Conseil régional Rhône-Alpes, de l'UNICEM et de la DREAL Rhône-Alpes				
Calendrier	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
	1800 €	1350 €	900 €	900 €	900 €
Liens avec d'autres actions	<p>Action 2.1 Lancement de missions d'études et de recherches sur l'espèce en Rhône-Alpes</p> <p>Action 4.1 Protection des stations les plus sensibles ; par l'orientation des efforts de prospection</p> <p>Action 6.1 Mise en place d'actions de communication sur l'espèce et lancement d'actions de sensibilisation auprès du plus grand nombre ; pour les échanges avec les bénévoles notamment</p>				



Priorité	<b>2</b>	<b>Action 2.3 Centralisation et diffusion de la connaissance</b>
Secteur d'intervention	Toute la région Rhône-Alpes	
Méthode et cahier des charges		
<ul style="list-style-type: none"> <li> <p>• <b>Centraliser les données</b></p> <p>- Inciter les différents usagers des milieux naturels (randonneurs, vttistes, canyoneurs...) à transmettre leurs observations à l'animateur du Plan pour mettre à jour la carte de répartition. Cette transmission pourra se faire par l'intermédiaire de l'outil VisioNature<sup>13</sup> (voir action 6.1). Une carte de répartition sera réalisée à partir de ces observations et mise à jour régulièrement. Cette carte sera notamment mise en ligne sur la cartographie interactive (Carmen<sup>14</sup>) du site Internet de la DREAL Rhône-Alpes. L'export des données brutes collectées au travers du PNA et notamment par l'outil VisioNature devront être transférées au système d'information du Pôle Faune dès sa constitution</p> <p>- Entériner la convention d'échanges de données LPO Coordination Rhône-Alpes /ONF.</p> <p>- Solliciter d'autres partenaires pour l'échange de données, notamment les gestionnaires d'espaces naturels pour qu'ils saisissent sur leur vase de données naturalistes (Serena) leurs observations.</p> </li> <li> <p>• <b>Création d'une page sonneur à ventre jaune sur le site Internet de l'animateur régional</b></p> <p>Cette page sonneur à ventre jaune aura un rôle de portail pour la diffusion de toutes les informations utiles au réseau (publications scientifiques, répartition de l'espèce, protocoles, mesures de gestion, chytridiomycose ...). Une carte de répartition sera remise à jour annuellement.</p> <p>Elle devra également inviter les lecteurs à transmettre leurs données et leur permettre d'entrer en contact avec l'animateur régional.</p> <p>La diffusion au grand public n'est pas une priorité.</p> </li> <li> <p>• <b>Rédaction d'une synthèse sur les mesures de gestion proposées</b></p> <p>L'animateur devra faire le bilan des actions en faveur du sonneur à ventre jaune à ventre jaune déjà menées en Rhône-Alpes pour capitaliser l'expérience. Il s'appuiera sur la base d'informations préalablement récoltées auprès de la DREAL Rhône-Alpes et des différents gestionnaires d'espaces naturels (voir <a href="#">action 4.2</a>). Une synthèse des mesures de gestion (mesures compensatoires et autres) et de leur efficacité sera proposée. Dans l'attente du guide technique, cette synthèse pourra être diffusée sur le site Internet de l'animateur.</p> </li> <li> <p>• <b>Rédaction d'un guide technique</b></p> <p>Ce guide technique fera suite à la synthèse des mesures de gestion, des mesures compensatoires et des suivis scientifiques. Il n'y a pas de mode de gestion unique, il devra donc présenter tous les éléments permettant de décliner des mesures au cas par cas.</p> <p>Il pourra contribuer aux réflexions sur l'édition d'un guide technique national.</p> </li> </ul>		

13 Système web interactif, consacré à la collecte et à la diffusion d'observations naturalistes

14 Module de cartographie interactive développé par le Ministère pour les DREAL

Pilote de l'action	- Animateur régional
Autres partenaires	- Associations de Protection de la Nature - Scientifiques - Membres du COPIL national du PNA sonneur à ventre jaune - DREAL Rhône-Alpes - Conseil Régional Rhône-Alpes - Conseils Généraux - Forestiers, carriers, exploitants agricoles
Indicateurs de suivi	- Nombre de visites sur la page Internet sonneur à ventre jaune - Nombre de données des suivis - Carte de répartition annuelle
Indicateurs d'efficacité	- Nombre de destinataires ou de téléchargement de la synthèse et du guide technique

Coût et nature des dépenses	Rédaction de pages Internet, d'une synthèse sur les mesures de gestion et d'un guide technique sonneur à ventre jaune				
Financement					
Calendrier	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
	10960 €	900 €	2700 €	1800 €	900 €
Liens avec d'autres actions	<p>Action 6.1 Mise en place d'actions de communication sur l'espèce et lancement d'actions de sensibilisation auprès du plus grand nombre; site web de l'animateur</p> <p>Action 4.2 Développement d'une synergie en faveur du sonneur à ventre jaune à ventre jaune sur les sites du réseau Natura 2000 et aires protégées ; Collecte des retours d'expérience sur ces sites.</p>				

Priorité	<b>1</b>	Action 3.1 Renforcement de la prise en compte de l'espèce dans l'aménagement des territoires
Secteur d'intervention	Toute la région Rhône-Alpes	
Méthode et cahier des charges		

## **VOLET VEILLE**

- **Rédaction d'une note juridique :**

Le sonneur à ventre jaune et son habitat sont susceptibles d'être concernés par de nombreuses législations (réglementation relative aux espèces protégées, Natura 2000, loi sur l'eau, étude d'impact, SRCE...), celles-ci peuvent représenter des opportunités d'actions et de financement. La rédaction d'une fiche juridique par la DREAL Rhône-Alpes contribuera à vulgariser et porter à connaissance le statut juridique du sonneur à ventre jaune.

- **Organiser la communauté de veille**

En cas d'infractions ou de menaces sur l'espèce, les associations de protection de la nature et les gestionnaires d'espaces naturels trouveront auprès de l'animateur un relai pour transmettre leur observation. En fonction de l'importance des menaces, l'animateur pourra à son tour alerter les services de l'Etat.

L'implication de l'animateur auprès des démarches de vulgarisation juridiques de la FRAPNA<sup>15</sup> permettrait aussi de mobiliser la communauté de veille à la thématique du sonneur à ventre jaune.

Il est important que l'expertise de l'animateur du plan sur les projets de carrières interférant avec les populations de sonneur à ventre jaune puisse être communiquée aux carriers mais également à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) par l'intermédiaire des représentants des Associations de Protection de la Nature.

- **S'assurer de la prise en compte du sonneur à ventre jaune dans les Évaluations Environnementales des Documents d'Urbanismes**

Le décret du 29 décembre 2011 modifie la liste des projets soumis à étude d'impact. Ainsi les travaux, constructions et aménagements de petite dimension réalisés sur des Zones d'Aménagement Concertées sont dorénavant dispensés d'étude d'impacts dès lors que le Plan Local d'Urbanisme a fait l'objet d'une évaluation environnementale permettant l'opération.

Il faut donc être particulièrement vigilant lors de l'Évaluation Environnementale des Plans et Projets des PLU et SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) qui désignent des ZAC. Plusieurs moyens de veille existent :

- Via le Site national pour l'instant incomplet mis en place par le précédent décret

<http://www.fichier-etudesimpact.developpement-durable.gouv.fr/>

- Pendant l'enquête publique des documents d'urbanisme

- Dans le cadre des avis rendus par l'autorité environnementale (DREAL Rhône-Alpes ou DDT<sup>16</sup>)

<http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-par-l-autorite-r56.html>

L'animateur devra assurer une veille sur les PLU et les SCOT auprès de la DDT pour assurer la préservation des stations de sonneur à ventre jaune et contribuer à l'évaluation environnementale de ces documents.

---

15 Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature

16 Direction Départementale des Territoires

17 Service de la Forêt et du Bois

18 Établissement public de coopération intercommunale

- **S’assurer de la bonne prise en compte de l’espèce dans les projets (ex. infrastructures)**

L’animateur devra s’inscrire dans les réflexions menées pour la prise en compte du sonneur à ventre jaune dans les différents projets.

Il pourra intervenir auprès de l’autorité environnementale dans l’examen des demandes de dérogation de destruction de sonneur à ventre jaune à ventre jaune.

### **VOLET SENSIBILISATION ET INFORMATION**

- **Auprès des services de l’Etat**

Un effort de sensibilisation est à prévoir auprès des services de l’Etat (DDT, DREAL Rhône-Alpes, SERFOB<sup>17</sup>) afin que le sonneur à ventre jaune soit pris en compte dans les autorisations de travaux et lors de la révision des PLU.

Cette sensibilisation doit aborder les exigences en termes de prospection (pour assurer l’instruction des dossiers) et les préconisations favorables au sonneur à ventre jaune (définition de périodes de travaux, mise en défend de certaines zones de chantier). Elle peut être intégrée dans un projet de sensibilisation plus large comme « les espèces PNA » ou « les amphibiens pionniers ».

- **Sensibilisation des collectivités et des professionnels**

De nombreux acteurs peuvent être amenés à travailler sur des secteurs concernés par le sonneur à ventre jaune (EPCI<sup>18</sup>, conseils généraux, syndicats de rivière...).

Il faut trouver un vecteur de sensibilisation adapté. L’organisation de formations dédiées semble peu appropriée pour cette espèce marginale. Une mutualisation des efforts de sensibilisation avec d’autres espèces liées aux mêmes milieux et faisant l’objet d’un PNA, peut être envisageable, sous forme de formation ou de porter à connaissance.

La DREAL Rhône-Alpes devrait prochainement proposer des formations aux bureaux d’études sur la prise en compte des espèces dans le cadre des dérogations espèces protégées. La pris en compte des espèces faisant l’objet d’un PNA ou d’un plan de gestion local sera abordée.

- **Réaliser des porters à connaissance aux échelles appropriées**

Il est nécessaire de faire connaître la répartition de l’espèce pour favoriser sa prise en compte, notamment auprès des communes dans le cadre de l’élaboration des PLU et SCOT.

Ces « porter à connaissance » devront être accompagnés de précautions d’interprétation des données (l’absence de données ne signifie pas absence de l’espèce).

Le niveau de précision de localisation du porter à connaissance devra tenir compte de la mobilité de l’espèce et éventuellement des interlocuteurs visés :

- Répartition communale pour alerter les services de l’Etat et les promoteurs.

Cette répartition sera notamment diffusée grâce à la cartographie interactive (Carmen) du site Internet de la DREAL Rhône-Alpes. La mise en place du pôle faune permettra aussi de proposer de nouvelles formes de mutualisation de la donnée, notamment en lien avec les autres PRA reptiles/amphibiens.

- Répartition plus précise pour les carriers et forestiers à l’occasion de partenariats.

- Information des Bureaux d’Etudes et des porteurs de projets à l’amont des projets.

Pilote de l’action	- Animateur régional
--------------------	----------------------

	- DREAL Rhône-Alpes
Autres partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les EPCI qui prennent de plus en plus de compétences en matière d'environnement</li> <li>- Les professionnels (bureaux d'études), qu'il faut informer du statut particulier du sonneur à ventre jaune (espèce PNA)</li> <li>- Les syndicats de rivière</li> <li>- Les Parcs Naturels Régionaux</li> <li>- Conseils Généraux et le Conseil Régional Rhône-Alpes</li> <li>- Les commanditaires, en incluant des recommandations pour la phase travaux</li> <li>- Les services instructeurs de documents d'urbanisme, et d'avis sur des projets d'aménagement (ZAC...) ou projet de pistes forestières.</li> <li>- Les naturalistes</li> </ul>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de consultation du guide juridique</li> <li>- Nombre de participants aux sessions de formation</li> </ul>
Indicateurs d'efficacité	- Nombre de PLU intégrant « l'enjeu sonneur à ventre jaune » par rapport au nombre de PLU concernés par le sonneur à ventre jaune

Coût et nature des dépenses	Travail de l'animateur régional (programmes de sensibilisation, porter à connaissance, formation, diffusion des plaquettes)				
Financements					
Calendrier	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
	1350 €	2250 €	2250 €	2250 €	2250 €
Liens avec d'autres actions	<p>Lien avec d'autres PRA pour une prise en compte globale de l'environnement dans les programmes de sensibilisation</p> <p>Action 3.3 Développement et valorisation de pratiques sylvicoles favorables à l'espèce et Action 3.4 Développement et valorisation de pratiques d'exploitation de carrières favorables à l'espèce; Porter à connaissance aux forestiers et aux carriers</p> <p>Action 6.1 Mise en place d'actions de communication sur l'espèce et lancement d'actions de sensibilisation auprès du plus grand nombre; sensibilisation</p>				



Priorité	<b>3</b>	<b>Action 3.2 Développement et valorisation de pratiques agricoles favorables à l'espèce</b>			
Secteur d'intervention	Sur les secteurs agricoles accueillant l'espèce, notamment sur les départements de l'Ain, du Rhône et de la Loire.				
Méthode et cahier des charges					
<ul style="list-style-type: none"> <li> <b>Proposer un référentiel des mesures de gestion possibles en milieu agricole</b>            Ce référentiel devra insister sur le besoin de réfléchir au cas par cas en fonction des pratiques propres à chaque exploitant. Ce référentiel s'intégrera au guide technique. Pour cela, l'animateur régional se rapprochera de la DREAL Rhône-Alpes, de la DRAAF et de la Chambre régionale d'agriculture pour analyser les mesures du PDRH et de leur déclinaison en faveur du sonneur à ventre jaune à ventre jaune.         </li> <li> <b>Evaluation des MAE-t qui ont pu contribuer à la conservation du sonneur à ventre jaune</b>            Collecter et s'informer auprès des animateurs Natura 2000 pour évaluer l'efficacité des MAE-t mises en place en faveur du sonneur à ventre jaune à ventre jaune (création de mares notamment).            Les retours d'expérience permettront de proposer des ajustements aux MAE-t développées dans le cadre de la réforme de la PAC.         </li> <li> <b>Promouvoir les pratiques favorables aux sonneur à ventre jaune auprès des chambres d'agriculture</b>            Suite à l'évaluation des MAE-t, promouvoir auprès des chambres d'agriculture les actions favorables pour le sonneur à ventre jaune et rentables pour l'exploitant.            D'une manière globale, valoriser les pratiques extensives dans les documents de sensibilisation         </li> </ul>					
Pilote de l'action	- Animateur régional				
Autres partenaires	- PNR - opérateurs Natura 2000 - Chambres d'agriculture départementales				
Indicateurs de suivi	- Nombre d'interventions en secteur agricole				
Indicateurs d'efficacité	- Nombre de MAE mises en œuvre en faveur du sonneur à ventre jaune sur la durée du PRA				
Coût et nature des dépenses	Travail de l'animateur régional				
Financement	Contrats Natura 2000				
Calendrier	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
				900 €	
Liens avec d'autres actions	Afin de mieux définir les secteurs d'intervention, nécessité d'évaluer la part de la population régionale concernée par la thématique agricole : Action 2.2 ; Besoin de connaître la répartition de l'espèce pour s'intéresser aux stations en milieux agricoles Action 4.2 Développement d'une synergie en faveur du sonneur à ventre jaune à				

	ventre jaune sur les sites du réseau Natura 2000 : Evaluation des MAE-T sur les sites Natura 2000
--	---

Priorité	1	Action 3.3 Développement et valorisation de pratiques sylvicoles favorables à l'espèce
Secteur d'intervention	Secteurs forestiers accueillant du sonneur à ventre jaune	
Méthode et cahier des charges		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Inciter à la prise en compte du sonneur à ventre jaune dans les forêts exploitées</b></li> </ul> <p>L'exploitation sylvicole entre dans le cadre de l'exploitation courante et des fonds ruraux. L'intégration de clauses spécifiques au sonneur à ventre jaune dans le CCTP pour travaux et coupes a déjà été appliquée dans certaines forêts françaises et permet la protection de cette espèce patrimoniale. Les clauses doivent notamment intégrer la notion de dates de travaux et la réalisation de « prospections sonneur à ventre jaune » préalable dans les parcelles exploitées et sur les voies d'accès. Ces prospections devront être envisagées sur les secteurs concernés par un porter à connaissance (correspondant aux secteurs historiques de l'espèce). La nécessité d'un suivi post-exploitation est à évaluer au cas par cas.</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 10px 0;"> <p><u>Exemple de Clauses :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ne pas intervenir du 1er mars au 31 juillet lorsque les accès contiennent des ornières en eau. Cela inclut : les cloisonnements, les pistes et les routes très fortement dégradées ou en terrain naturel.</li> <li>- Ne niveler les ornières qu'une fois établi qu'il n'y a pas d'enjeux locaux sur le sonneur à ventre jaune à ventre jaune ou que le milieu est déjà favorable à sa reproduction.</li> <li>- Ne remettre en état la parcelle qu'entre novembre et avril ou par temps sec, sur des ornières sèches, ou à condition de s'être assuré de l'absence de sonneur à ventre jaune tout au long de l'opération.</li> <li>- En cas d'arrêt des travaux forestiers pour cause de forte pluie pendant au minimum 3 jours, évaluer la présence d'amphibiens arrivés sur le site.</li> <li>- ...</li> </ul> </div> <p>La sensibilisation des acheteurs de bois à la prise en compte de la biodiversité peut également induire des exigences en termes de respect de la biodiversité dans l'exploitation. Une participation à la mise en place ou à l'évolution des labels existants est également un vecteur de respect de la biodiversité.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Organiser des journées d'échanges avec les acteurs de la gestion sylvicole (public et privés)</b></li> </ul> <p>Les journées d'échanges actuellement mises en place avec l'ONF sont à élargir à l'ensemble des forestiers, notamment privés. Ces journées seront organisées en lien avec le réseau herpétologique de l'ONF.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Contribuer à la diffusion des documents internes et de futurs documents nationaux relatifs à la prise en compte du sonneur à ventre jaune dans l'exploitation forestière</b></li> </ul> <p>L'ONF a déjà publié plusieurs documents sur le sonneur à ventre jaune généralement ciblés sur un secteur particulier mais extrapolable à l'ensemble du territoire national (aménagement de zones de reproduction à sonneur à ventre jaune dans le Limousin, mesures de gestion forestières favorables au sonneur à ventre</p>		

jaune à Chœur-Bommiers).  
 Ces documents et les bonnes actions déjà pratiquées doivent être valorisés et portés à connaissance.  
 L'ONF étant animateur national du Plan, de nouveaux documents sur la prise en compte du sonneur à ventre jaune devraient voir le jour. L'animateur régional participera à l'élaboration et à la diffusion de ces documents

- **Réaliser des porters à connaissance auprès des forestiers publics et privés**

Le CRPF porte un projet de document de sensibilisation en faveur des espèces Directives Habitat et Oiseaux, à destination des forestiers privés (rédaction prévue en partenariat avec la LPO Coordination Rhône-Alpes). L'animateur devra travailler en collaboration avec le CRPF pour la rédaction de la fiche « sonneur à ventre jaune ».

Outre la sensibilisation globale, un porter à connaissance géographique est nécessaire afin que l'aspect « sonneur à ventre jaune » soit considéré lorsque c'est nécessaire.

Pilote de l'action	- Animateur régional du volet « forêt » du Plan (LPO Coordination Rhône-Alpes 38) - ONF - CRPF
Autres partenaires	- Collectivités porteuses de chartes forestières (PNRA...)
Indicateurs de suivi	- Nombre de participants aux formations à destination des forestiers - Diffusion des documents produits
Indicateurs d'efficacité	- Nombre de CCTP incluant des clauses en faveur du sonneur à ventre jaune

Coût et nature des dépenses	Temps de travail et frais extérieurs pour l'organisation des formations				
Financements	Contribution du CRPF à l'élaboration et diffusion de son guide.				
Financement	Contribution du Conseil Régional				
Calendrier	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
	5100 €	2850 €	3750 €	2850 €	5100 €
Liens avec d'autres actions	Action 2.3 Centralisation et diffusion de la connaissance ; pour la synthèse sur les mesures de gestion				

Priorité	<b>1</b>	Action 3.4 Développement et valorisation de pratiques d'exploitation de carrières favorables à l'espèce
Secteur d'intervention	Les carrières accueillant du sonneur à ventre jaune à ventre jaune (extrapolable aux autres espèces pionnières)	
Méthode et cahier des charges		
<p><b><u>VOLET ANIMATION</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Implication de l'animateur dans le Schéma Régional des Carrières</b> pour définir les préconisations à prendre en compte</li> <li>• <b>Récolte de toute la bibliographie existante sur la prise en compte du sonneur à ventre jaune dans les carrières.</b> (En lien direct avec l'action 2.3)</li> </ul> <p><b><u>VOLET ETUDE</u></b></p> <p>Réaliser des suivis sur les anciennes carrières (sites ayant fait l'objet d'un Procès verbal de récolement) afin d'appréhender l'évolution des populations de sonneur à ventre jaune après arrêt de l'exploitation et ainsi dégager des solutions concernant les modalités de remise en état des carrières (en priorité sur les sites restant propriété du carrier).</p> <p><b><u>VOLET PROTECTION-CONSERVATION-CONCERTATION</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Intégration au comité de suivi des carrières présentant des enjeux « sonneur à ventre jaune » d'un écologue ou une association de protection de la nature compétente en herpétologie</b></li> </ul> <p>Cette démarche devra être testée sur un échantillon de carrières. Ce comité, réunissant notamment les inspecteurs ICPE<sup>19</sup> (en charge de la réglementation ICPE) de la DREAL Rhône-Alpes puis les associations de protection de la nature (veille sur la réglementation espèces protégés) sera le lieu idéal de discussions sur la prise en compte des espèces pionnières apparues en cours d'exploitation. Il permettra une adaptation des mesures prévues dans l'autorisation préfectorale sous réserve de ne pas constituer une modification substantielle.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Développement des conventionnements entre carriers et APNE<sup>20</sup></b></li> </ul>		

19 <sup>1</sup> Installation Classées pour la Protection de l'Environnement

20 <sup>1</sup> Association de Protection de la Nature

21 <sup>1</sup> Union Nationale des Industries de Carrières et des Matériaux de construction

Ces conventions visent à réaliser des inventaires et définir en commun des préconisations de gestion sur la base d'entreprises volontaires. Les suivis permettront, en outre, d'analyser les conséquences de l'exploitation sur l'installation et le maintien des espèces pionnières en carrière. Elles permettront également un travail commun sur les mesures d'atténuation mises en place au cours de l'exploitation et sur le réaménagement à prévoir.

Choix de quelques carrières expérimentales pour commencer, en privilégiant les sites en cours de renouvellement et en projet d'extension.

- **Proposition de solutions au cas par cas pour le maintien du sonneur à ventre jaune à ventre jaune lors d'arrêt d'exploitation tout en limitant l'entretien**

La pérennité des populations de sonneur à ventre jaune après exploitation demande de s'interroger sur la poursuite des mesures de gestion et sur le statut foncier du site.

Une réflexion doit être conduite lors du réaménagement final pour les carrières de roches massives et tous les 2 à 5 ans lors du « glissement » des carrières fluvioglaciales.

Dans le cas de terrains agricoles abritant le sonneur à ventre jaune, il y a globalement deux cas de figure :

- Le sonneur à ventre jaune était connu sur secteur avant la mise en place de la carrière, la restauration doit tendre à recréer l'habitat originel.
- Le sonneur à ventre jaune est arrivé en cours d'exploitation, il est conseillé de travailler avec l'agriculteur pour que la restauration agricole puisse s'orienter vers des milieux favorables au sonneur à ventre jaune (prairie...).

L'animateur du Plan souhaite être partie prenante pour l'élaboration d'un accord cadre entre l'UNICEM<sup>21</sup> et la Chambre régionale l'Agriculture.

- **Propositions de nouveaux items dans la charte de l'UNICEM**

Actuellement, la charte environnement de l'UNICEM propose deux critères relatifs à la biodiversité. De nouveaux critères seront proposés à l'UNICEM pour élaborer une charte plus ambitieuse en matière de respect de la biodiversité.

#### **VOLET FORMATION-SENSIBILISATION**

- **Réaliser des sessions d'informations et de formations des carriers**

Informers les carriers des mesures à prendre concernant le sonneur à ventre jaune à ventre jaune sur leur exploitation, mesures tant administratives que techniques. Différents mode de sensibilisations sont envisageables comme un guide technique (Voir action 2.3), des sessions de formation sur une ou plusieurs carrières ou des interventions lors de colloques internes aux carriers.

- **Impliquer l'ensemble des exploitants sur la thématique des espèces pionnières**

Un questionnaire régional sera réalisé pour connaître l'état initial des carrières qui abritent du sonneur à ventre jaune, les actions qui y sont menées et les attentes de l'exploitant afin de lui apporter des réponses scientifiques et techniques.

- **Valoriser et évaluer les actions volontaires des carriers qui favorisent et protègent les espèces pionnières**



<p>Travailler avec les exploitants pour mieux suivre les populations de sonneur à ventre jaune et étudier les actions mises en place en leur faveur.</p> <p>Permettre un dialogue ouvert « en bonne intelligence » pour concilier l'exploitation et le maintien des espèces pionnières sur le long terme.</p> <p>Ces bases serviront d'appui scientifique et technique (uniquement) lors des demandes de renouvellement d'exploitation.</p>	
Pilote de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animateur régional du volet « carrières » du Plan (LPO Coordination Rhône-Alpes 73)</li> <li>- DREAL Rhône-Alpes UT</li> <li>- UNICEM</li> </ul>
Acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Carriers indépendants et syndicats de carriers</li> <li>- Associations de protection de la nature</li> <li>- DREAL Rhône-Alpes</li> </ul>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de carrières indiquant la présence du sonneur à ventre jaune</li> <li>- Nombre de sessions de formation réalisées</li> </ul>
Indicateurs d'efficacité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de réponses au questionnaire transmis via l'UNICEM</li> <li>- Nombre de carriers concernés par les nouvelles conventions</li> <li>- Nouvelles conventions signées</li> </ul>

Coût et nature des dépenses	Veille de l'animateur sur la thématique des carrières, présence à certains comités de carrière, réflexion sur les mesures de gestion, organisation de formations et traitement des enquêtes.				
Financement	Participation de l'UNICEM Contribution du Conseil Régional et de la DREAL Rhône-Alpes				
Calendrier	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
	4050 €	2250 €	2250 €	2250 €	4050 €
Liens avec d'autres actions	<p>Action 2.3 Centralisation et diffusion de la connaissance ; pour la synthèse sur les mesures de gestion</p> <p>Action 4.1 Protection des stations les plus sensibles ; étude des stations historiques</p>				

Priorité	<b>1</b>	<b>Action 4.1 Protection des stations les plus sensibles</b>
Secteur d'intervention	Stations les plus sensibles qui seront définies après hiérarchisation des sites.	
Méthode et cahier des charges		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Etudes des stations historiques</b> L'étude de l'évolution des stations historiques et des facteurs environnant, conjuguée à la récolte d'informations selon le protocole de suivi (action 2.1) permettront de mieux appréhender les causes de disparition et de décliner des mesures d'actions appropriées. Une liste des stations historiques sera dressée (éventuellement assortie d'une cartographie). Elle pourra servir à orienter les efforts de prospection (action 2.3)</li>   <li>• <b>Hiérarchisation des sites les plus sensibles</b> La hiérarchisation est nécessaire car : - Il est impossible de conduire des prospections uniformes et fines sur l'ensemble du territoire - Il est important de cibler des territoires d'action prioritaire. La hiérarchisation des sites devra croiser des critères biologiques (taille des populations), des critères de menace (isolement des populations tant géographique qu'à cause des infrastructures) et des critères de faisabilité. Lors de la première année de déclinaison du Plan Régional d'Actions, le nombre de stations considérées comme sensibles sera évalué, ce qui permettra de fixer des objectifs. Une cartographie des stations sensibles sera régulièrement mise à jour et diffusée sur le site internet régional.  L'animateur régional devra veiller à ce que le sonneur à ventre jaune soit pris en compte dans la Stratégie de Création des Aires Protégées.</li>   <li>• <b>Déclinaison de mesures d'actions sur ces stations</b> Un croisement des stations les plus sensibles avec les sites de protection réglementaire et sites gérés sera réalisé. En partenariat avec les acteurs locaux, réflexion sur les mesures de gestion et de protection éventuelles (convention de gestion, acquisition, périmètre réglementaire et d'inventaire ...) Dans le cas d'interventions techniques, un suivi en phase chantier est nécessaire.  A titre d'exemple, AVENIR et le Parc National des Ecrins ont négocié la fermeture de chemins carrossables dans la plaine de Bourg d'Oisans de mi-avril jusqu'à l'ouverture de la chasse.</li> </ul>		
Pilote de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animateur régional</li> <li>- Services de l'Etat (DREAL Rhône-Alpes, DDT)</li> </ul>	
Public visé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Associations de Protection de la Nature</li> <li>- Conservatoires des Espaces Naturels de Rhône-Alpes</li> <li>- Parc National des Ecrins</li> <li>- Syndicats de rivière</li> </ul>	

Indicateurs de suivi	- Liste hiérarchique des stations les plus sensibles
Indicateurs d'efficacité	- Nombre de stations sensibles intégrées dans des périmètres réglementaires ou gérés pendant la durée du PRA.

Coût et nature des dépenses	Travail de l'animateur régional Participation éventuelle à des acquisitions de terrain et réalisation de travaux de gestion				
Calendrier	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
		4500 €			
Liens avec d'autres actions	Action 2.2 Amélioration de la connaissance de la répartition géographique de l'espèce et suivi de son évolution ; orientation des efforts de prospection Action 2.3 Centralisation et diffusion de la connaissance ; amélioration des connaissances sur les causes de régression de l'espèce Action 4.2 Développement d'une synergie en faveur du sonneur à ventre jaune à ventre jaune sur les sites du réseau Natura 2000 ; Recours éventuel à la politique Natura 2000 Action 5.1 Connexion des stations isolées et prise en compte dans l'aménagement du territoire à large échelle ; connexion des stations isolées				

Priorité	<b>2</b>	Action 4.2 Développement d'une synergie en faveur du sonneur à ventre jaune à ventre jaune sur les sites du réseau Natura 2000 et aires protégées
Secteur d'intervention	Aires protégées et périmètres d'inventaires.	
Méthode et cahier des charges		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Réaliser un état des lieux et un bilan des actions proposées en faveur du sonneur à ventre jaune sur les aires protégées</b> Les actions en faveur du sonneur à ventre jaune proposées dans les documents de gestion (plan de gestion ou DOCOB) seront listées puis analysées à l'aide du protocole de suivi. Le retour d'expérience pourra ainsi être valorisé pour d'autres projets. C'est notamment le cas des MAE-t mare ou des Contrats Natura 2000 proposés en faveur du sonneur à ventre jaune à ventre jaune.</li> <li>• <b>Propositions d'extension de sites Natura 2000</b> L'extension de périmètres Natura 2000 sur des noyaux de populations proches serait envisageable si elle concerne des populations à enjeux (action 4.1) et s'il y a une réelle demande locale. A défaut d'extension, des mesures peuvent être déclinées sur des sites Natura 2000 proches de stations de sonneur à ventre jaune pour favoriser l'installation de l'espèce dans le périmètre.</li> <li>• <b>Soutien lors de l'élaboration des chartes et Contrats Natura 2000</b> Pour veiller à la prise en compte du sonneur à ventre jaune dans les sites Natura 2000, l'animateur régional proposera de contribuer à l'élaboration des engagements des chartes Natura 2000 et des actions du DOCOB en faveur du sonneur à ventre jaune.</li> <li>• <b>Communication auprès des opérateurs Natura 2000</b> Via les outils Natura 2000, les animateurs de sites Natura 2000 peuvent intervenir sur la préservation des sites à sonneur à ventre jaune. Cependant, pour une intervention efficace et adaptée, les actions doivent être ciblées dès le Document d'objectif. L'animateur régional du Plan sonneur à ventre jaune devra donc veiller à la prise en compte du sonneur à ventre jaune dans les DOCOBS et apporter aux opérateurs les informations, préconisations nécessaires.</li> <li>• <b>Etude d'Incidence</b> D'une part, informer l'animateur Natura 2000 des activités susceptibles d'impacter le sonneur à ventre jaune pour qu'il veille au respect des listes locales des activités soumises à étude d'incidence. D'autre part, être force de proposition auprès de la DDT dans le cadre des évaluations d'incidences pour les mesures de réduction d'impact à mettre en œuvre et le cas échéant, lorsque les mesures de compensations sont nécessaires.</li> </ul>		
Pilote de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animateur régional</li> <li>- DREAL Rhône-Alpes</li> </ul>	

	- DDT
Acteurs visés	- Animateurs Natura 2000 - DDT
Indicateurs de suivi	- Nombre de contacts pris avec les opérateurs - Nombre d'actions engagées en faveur du sonneur à ventre jaune pendant la durée du plan

Coût et nature des dépenses	Travail de l'animateur régional. Eventuellement prévoir une enveloppe budgétaire pour la gestion sur les sites Natura 2000 ou l'extension de leur périmètre.				
Financements mobilisables	PDRH, pour les financements relatifs à Natura 2000 DREAL Rhône-Alpes, pour les financements sur les réserves naturelles Conseil Régional, sur les Parcs Naturels Régionaux et Réserves Régionales.				
Calendrier	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
		1350 €	2850 €	1500 €	3000 €
Liens avec d'autres actions	Action 4.1 Protection des stations les plus sensibles ; protection des stations les plus sensibles Action 3.2 Développement et valorisation de pratiques agricoles favorables à l'espèce ; étude des MAE-t en faveur du sonneur à ventre jaune				

Priorité	<b>1</b>	Action 5.1 Connexion des stations isolées et prise en compte dans l'aménagement du territoire à large échelle
Secteur d'intervention	Toute la région Rhône-Alpes	
Méthode et cahier des charges		
<ul style="list-style-type: none"> <li> <b>Intégration de la problématique sonneur à ventre jaune dans la Trame Verte et Bleue</b>  Lorsque la cartographie SRCE au 1/100000<sup>ème</sup> sera élaborée, le sonneur à ventre jaune sera notamment utilisé pour tester la validité du modèle. L'espèce a aussi été prise en compte dans la définition des périmètres SCAP<sup>22</sup>, eux-mêmes repris (en partie) pour la définition des Réservoirs de biodiversité du SRCE. </li> <li> <b>Identifier les corridors à prendre en compte</b>  Cette sous-action se propose d'identifier des corridors à une échelle plus fine que le SRCE. Elle vise à connecter les stations isolées à des stations plus importantes. Elle devra tenir compte de l'écologie des paysages et de l'avancée des connaissances sur les exigences du sonneur à ventre jaune pour définir des schémas de connexion. Ces schémas faciliteront la veille juridique vis à vis d'éventuels projets sur ces secteurs et permettra de cibler les efforts de conservation. <p>D'un point de vue technique, la gestion des corridors pouvant conduire à la renaturation du petit réseau hydrographique ou la création de pièces d'eau successives. Dans ce second cas, il faut veiller à conserver l'attractivité des milieux d'origine pour éviter le départ des animaux.</p> </li> <li> <b>Intégrer le sonneur à ventre jaune dans les corridors à l'échelle des PLU et SCOT</b>  L'animateur régional devra contribuer aux réflexions nationales sur la définition d'une méthodologie pour intégrer la problématique du sonneur à ventre jaune dans les documents locaux de planification. </li> </ul>		
Pilote de l'action	- Animateur régional - DREAL Rhône-Alpes - Conseil Régional	
Acteurs visés	- Réseau de bénévoles - Autorité administrative en charge de la TVB, et des évaluations d'incidences des plans et programmes	
Indicateurs de suivi	- Nombre de schémas de connexion identifiés	

22 <sup>1</sup>Stratégie de Création des Aires Protégées [http://www.donnees.centre.developpement-durable.gouv.fr/SCAP/Articulation\\_TV.B.pdf](http://www.donnees.centre.developpement-durable.gouv.fr/SCAP/Articulation_TV.B.pdf)

	- Nombre de démarches initiées (contact communes, associations locales)
Indicateurs d'efficacité	- Nombre de corridors aménagés

Coût et nature des dépenses	Travail de l'animateur régional				
Calendrier	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
	450 €	450 €	450 €	450 €	450 €
Liens avec d'autres actions	Action 2.3 Centralisation et diffusion de la connaissance ; amélioration des connaissances sur les causes de régression de l'espèce Action 3.1 Renforcement de la prise en compte de l'espèce dans l'aménagement des territoires ; veille, information et sensibilisation pour la prise en compte de l'espèce dans l'aménagement du territoire				

Priorité	<b>2</b>	<b>Action 5.2 Participation aux politiques de gestion des cours d'eau</b>			
Secteur d'intervention	Toute la région Rhône-Alpes (prioritaire en Ardèche)				
Méthode et cahier des charges					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Faire connaître la problématique du sonneur à ventre jaune dans les programmes visant la qualité des cours d'eau</b></li> </ul> <p>A défaut d'une représentation physique dans les réunions de travail relatives aux politiques sur les secteurs à sonneur à ventre jaune, envoi d'un courrier présentant le plan régional d'actions et les enjeux sonneur à ventre jaune.</p> <p>Recherche d'opportunités de financement via tous les programmes visant à une restauration des zones humides.</p> <p>Trouver des méthodes, peu ou pas onéreuses pour intégrer le sonneur à ventre jaune dans les projets déjà en place (réfection de zones humides, curage de fossés, abreuvoirs en milieux agricoles).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Etablir un partenariat avec les Syndicats et Contrats de Rivière pour décliner des actions sonneur à ventre jaune</b></li> </ul> <p>En région Rhône-Alpes, les Contrats de Rivière sont bien représentés. Il s'agit donc d'un acteur incontournable et local dans la gestion des cours d'eau. En 2013 un colloque co-organisé LPO Coordination Rhône-Alpes / Association Rivière Rhône-Alpes (qui rassemble les techniciens de rivières) abordera notamment les enjeux sonneur à ventre jaune.</p>					
Pilote de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animateur régional</li> <li>- Association Rivière Rhône-Alpes</li> <li>- Agence de l'eau</li> </ul>				
Acteurs visés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Syndicats de rivière (Association Rivière Rhône-Alpes)</li> <li>- Agence de l'eau</li> <li>- EPCI en charge de la gestion des eaux</li> <li>- Autres gestionnaires d'espaces naturels en charge des milieux aquatiques</li> </ul>				
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de contributions dans les réunions de contrat de rivière</li> <li>- Diffusion des actes du colloque</li> </ul>				

Coût et nature des dépenses	Travail de l'animateur régional.				
Financement	<p>Le colloque fait partie du programme régional de la LPO Coordination Rhône-Alpes RA qui bénéficie des financements du conseil régional, de la DREAL Rhône-Alpes et de l'agence de l'eau.</p> <p>Financements possibles via les contrats de rivière</p>				
Calendrier	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
	Déjà financé par ailleurs				
Liens avec d'autres actions	Action 2.1 Lancement de missions d'études et de recherches sur l'espèce en Rhône-Alpes; Poursuite de l'étude par CMR sur la Glueyre				



Priorité	<b>2</b>	<b>Action 6.1 Mise en place d'actions de communication sur l'espèce et lancement d'actions de sensibilisation auprès du plus grand nombre</b>			
Secteur d'intervention	Toute la région Rhône-Alpes				
Méthode et cahier des charges					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Création d'une page « sonneur à ventre jaune » sur le site Internet de la LPO Coordination Rhône-Alpes</b>            Cette page sera un lieu de sensibilisation mais aussi d'échanges (voir détails Action 2.3 Centralisation et diffusion de la connaissance)</li> <li>• <b>Diffusion d'un triptyque</b> : guide inventaire, note juridique, guide technique            A diffuser aux acteurs concernés par la gestion de l'espèce pour respectivement :            - Trouver l'espèce (guide inventaire – voir action 2.3)            - Intervenir sur l'espèce (guide juridique – voir action 3.1)            - Agir concrètement (guide technique – voir action 2.4)</li> <li>• <b>Pose de piquets explicatifs sur les sites à sonneur à ventre jaune</b>            Il pourrait être envisagé de poser des panneaux explicatifs autour des sites fréquentés présentant des enjeux sonneur à ventre jaune. Des piquets, plantés dans les points d'eau pourraient jouer un rôle physique en empêchant l'accès.</li> </ul>					
Pilote de l'action	- Animateur régional				
Acteurs concernés	- Usagers des sites à sonneur à ventre jaune - Gestionnaires d'espaces naturels d'espaces naturels (Conservatoires, Parcs Naturels Régionaux...)				
Indicateurs de suivi	- Nombre de supports de communication diffusés				
Indicateurs d'efficacité	- Nombre de connexions sur les pages Internet dédiées au sonneur à ventre jaune				
Coût et nature des dépenses	Travail de l'animateur régional				
Financement	Contribution des gestionnaires d'espaces naturels d'espaces naturels possible				
Calendrier	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
		1900 €	1900 €	1900 €	1900 €
Liens avec d'autres actions	Action 2.2 Amélioration de la connaissance de la répartition géographique de l'espèce et suivi de son évolution ; Diffusion d'un guide d'inventaire aux bénévoles Guide juridique Action 3.1 Renforcement de la prise en compte de l'espèce dans l'aménagement des territoires ; diffusion d'une note juridique Action 2.3 Centralisation et diffusion de la connaissance ; échanges au sein des acteurs de la préservation de l'espèce				

# 3 Annexes

## Annexe 1 : Liste des présents au COPIL du 22 mai 2012

Présents	Structure	Excusés	Structure
Dominique DELORME	UNICEM RA	Marie-Paule de THIERSANT	Présidente de la LPO Coordination Rhône-Alpes RA
Ludivine QUAY	LPO Coordination Rhône-Alpes 73	Jean-Luc CARRIO	DREAL Rhône-Alpes RA
Jean-Luc GROSSI	AVENIR – CEN 38	Eric CARRENCO	Président de l'UNICEM
Chrystelle CATON	CREN	Claude MIAUD	Chercheur au CNRS
Rémi FONTERS	LPO Coordination Rhône-Alpes 38	Benoit BETTON	PNR Vercors
Léon DUCASSE	PNR des Monts d'Ardèche	Franck COURTOIS	CG de l'Ain
Paul BOUDIN	PNR de Chartreuse	Françoise BARROUILLET	CG de la Drôme
Guillaume CHORGON	PNR du Pilat	Max GILLETTE	DREAL Rhône-Alpes Lorraine
Aurélien SALESSE	LPO Coordination Rhône-Alpes 69	Richard BONET	PN Ecrins
Jean-Mathieu CLEMONT	UNICEM	Gilles FARNY	PN Ecrins
Denis DELOCHE	Gère vivante	Véronique PLAIGNE	PN Vanoise
Régis DIDIER	Gère vivante	Vincent AUGÉ	PN Vanoise
Nathalie GUENEL	LPO Coordination Rhône-Alpes 38	Jean-Louis BLANC	Délégué interrégional ONCFS
Bruno ROLLAND	CRPF RA	Aurélié CAROD	Syndicat Mixte des Baronnies Provençales
Lénaïc ROUSSEL	FRAPNA 42		

Emmanuel AMOR	CREN RA		
Nicolas VOISIN	SIABVA		
David MARAILHAC	DDT 42		
Emilie DUHERON	DREAL Rhône-Alpes RA		
Véronique LE BRET	Directrice LPO Coordination Rhône-Alpes RA		
Julien CORNUT	LPO Coordination Rhône-Alpes RA		
Fabrice DARINOT	RN des marais de Lavours		
Manuel BOURON	CPNS		
Isabelle DRILLAT	ONF 73		
Vincent RIVIERE	Herpétologue indépendant		

## Annexe 2 : Liste des présents au COFIL du 5 avril 2013

Présents		Excusés	
Luisa ALZATE	Conseil Régional de Rhône-Alpes	Philippe MOJA	DDT 42
Emmanuel AMOR	CEN RA	Amédée FAVRE	DDT 74
Adrien BOYER	LPO Coordination Rhône-Alpes Rhône-Alpes	Franck COURTOIS	CG 01
Jean-Luc CARRIO	DREAL Rhône-Alpes RA	Christophe SAUTIERE	CG 07
Hugo CAYUELA	Université Lyon 1	Béatrice FEL	CG 74
Jean-Mathieu CLEMONT	UNICEM Rhône-Alpes	Anne-Sophie VINCENT	PNR du HAUT Jura
Thomas COBESSI	UNICEM Rhône-Alpes	Caroline CHAMPAILLER	PNR du Pilat
Julien CORNUT	LPO Coordination Rhône-Alpes Rhône-Alpes	Aurélien CAROD	Syndicat Mixte des Baronnies Provençales
Dominique DELORME	UNICEM Rhône-Alpes	Aurélien SALESSE	LPO Coordination Rhône-Alpes 69
Emilie DUHERON	DREAL Rhône-Alpes RA	Emilie WICHROFF	Syndicat du Haut-Rhône
Samuel GAGNIER	ONF		
Pierre GOTTELAND	LPO Coordination Rhône-Alpes Savoie / Association CRISE		
Jean-Luc GROSSI	AVENIR ; CEN 38		
Véronique LE BRET	LPO Coordination Rhône-Alpes Rhône-Alpes		
Thierry LENGAGNE	CNRS - Université Lyon 1		
Laurence MARCHIONINI	ASTERS - CEN 74		
Kévin-Tristan PICANON	UNICEM Rhône-Alpes		

Ludivine QUAY LPO Coordination Rhône-Alpes Savoie

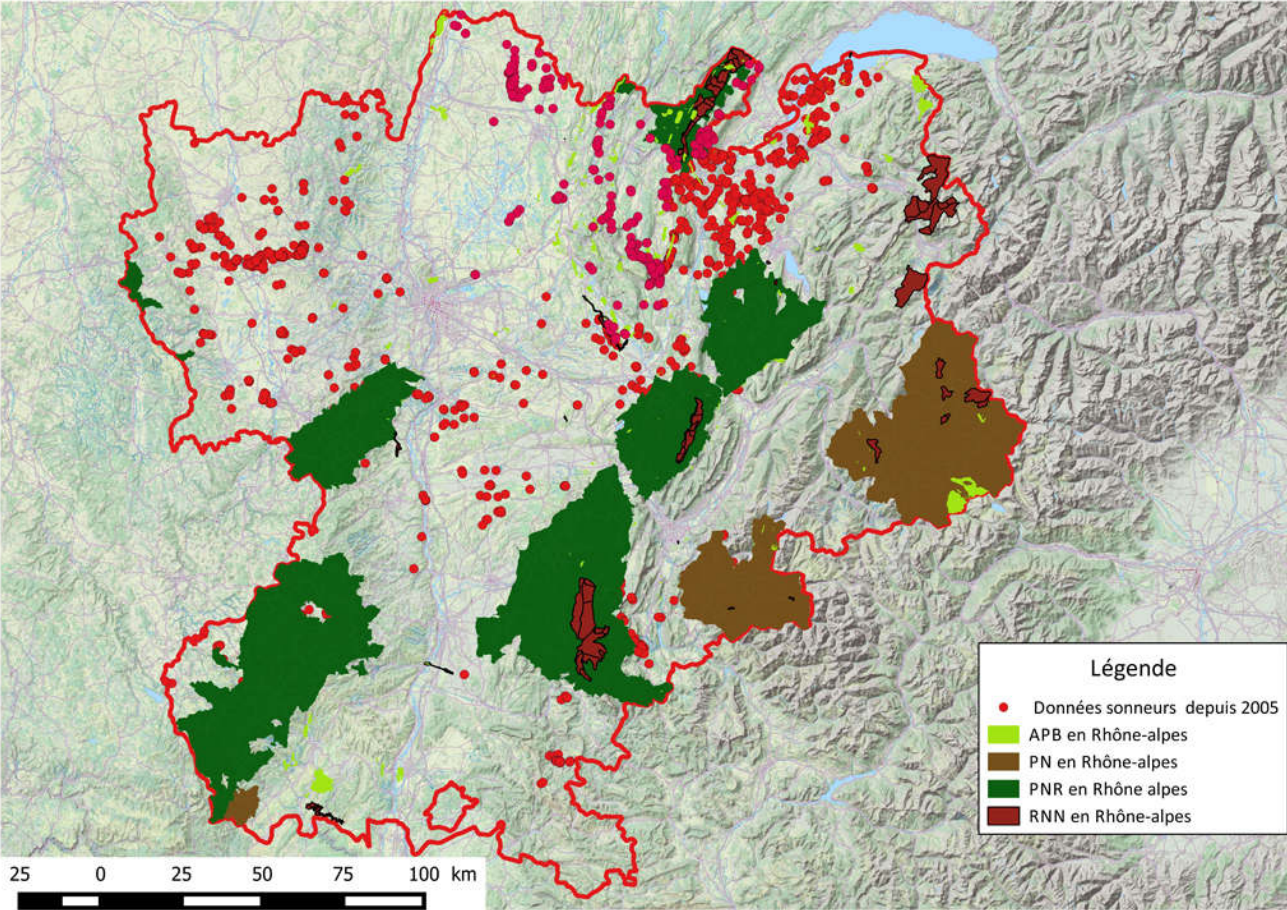
Vincent RIVIERE Consultant en écologie

Nicolas VOISIN SIABVA

Lisbeth ZECHNER PNRMB

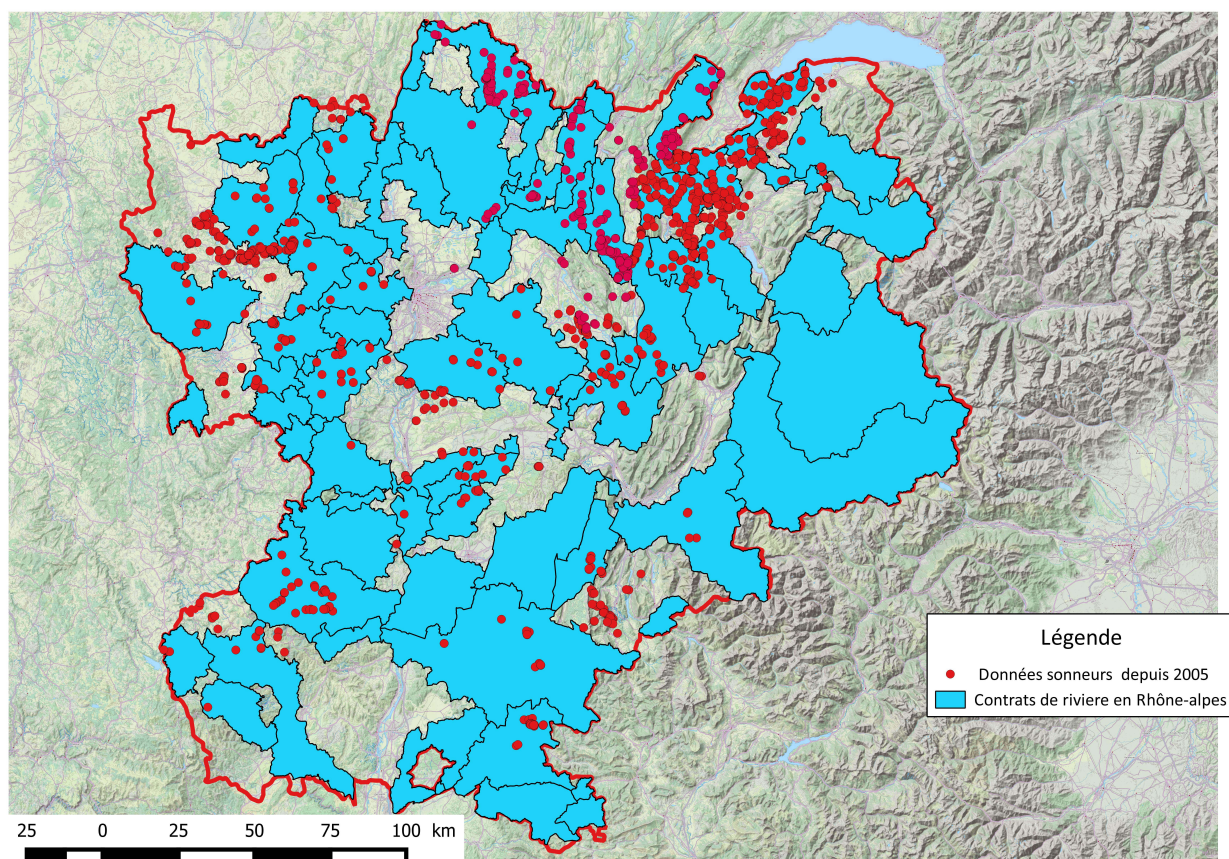
---

Annexe 3 Répartition du sonneur à ventre jaune sur les Parcs Nationaux, Parcs Naturels Régionaux, Réserves Naturelles et Arrêté de Protection de Biotope

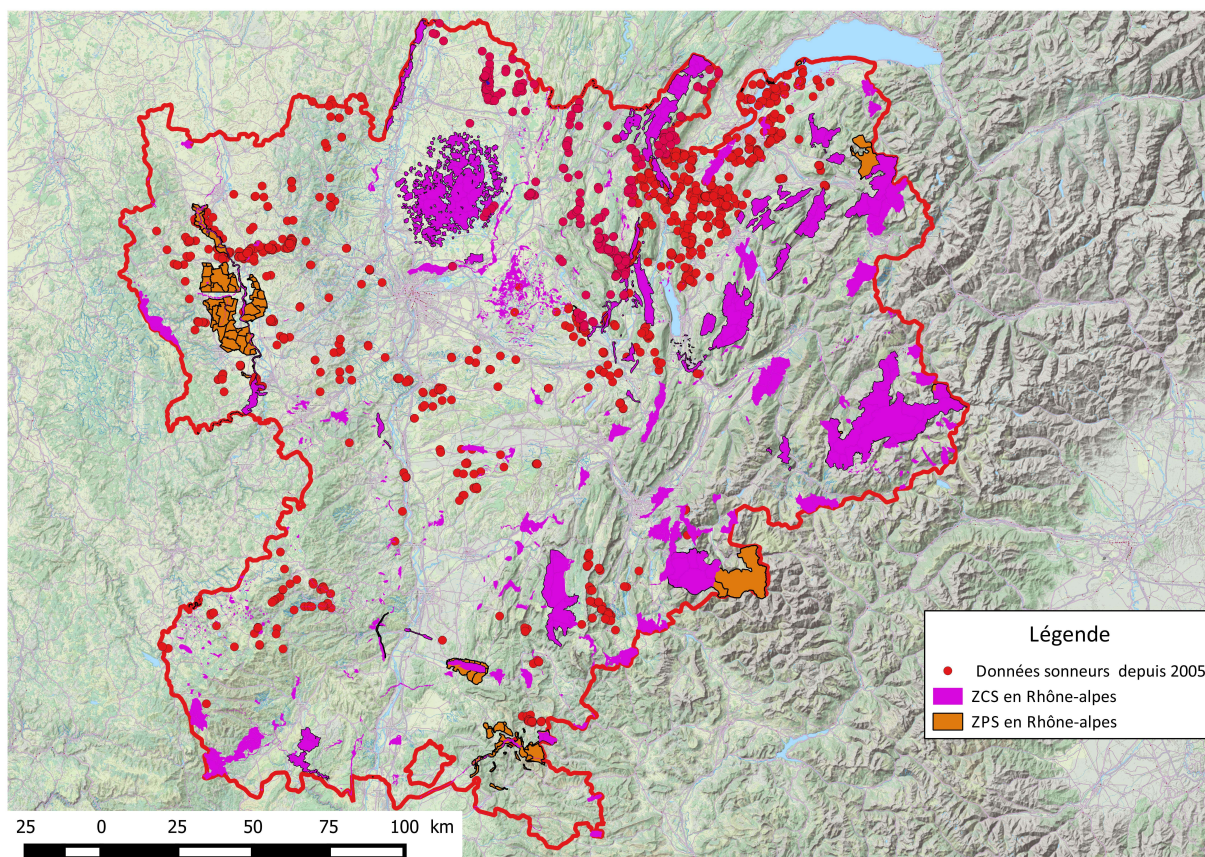




#### Annexe 4 : Répartition du sonneur à ventre jaune sur les Contrats de Rivière



Annexe 5 : Répartition du sonneur à ventre jaune sur les ZSC et ZPS de Rhône-Alpes





Annexe 6 : Liste des zones protégées accueillants du sonneur à ventre jaune (données 2005)

ID APB	Nom APB
FR3800192	Crêt du Puits et Teppes de la Repentance
FR3800209	Ile de Chautagne-Malourdie
FR3800212	L'Etournel
FR3800215	Marais de Bossenot
FR3800217	Marais des Bidonnes
FR3800428	Massif des Voirons
FR3800430	Montagne de Mandallaz
FR3800523	Protection des oiseaux rupestres
FR3800669	Versant Ouest du Massif du Vuache

ID ZCS	Nom ZCS
FR8201635	Affluents rive droite du Rhône
FR8201637	Bois de Lespinasse, de la Benisson-Dieu et de la Pacaudière
FR8201640	Crêts du Haut-Jura
FR8201643	Ensemble lac du Bourget-Chautagne-Rhône
FR8201644	Etournel et defilé de l'Ecluse
FR8201650	Forêts alluviales, rivière et gorges de l'Eygues
FR8201658	Gorges de la Loire et affluents partie sud
FR8201663	Iles du Haut Rhône
FR8201689	La Dombes
FR8201710	Le Salève
FR8201711	L'Isle Crémieu
FR8201712	Marais de Chilly et de Marival

FR8201722	Marais de Lavours
FR8201724	Marais de la haute Versoix et de Brou
FR8201726	Massif des Voirons
FR8201727	Massif du Mont Vuache
FR8201738	Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire
FR8201748	Milieux alluviaux, pelouses steppiques et pessières du bassin de Bourg-d'Oisans
FR8201763	Pelouses, landes et habitats rocheux des Gorges de la Loire
FR8201764	Revermont et gorges de l'Ain
FR8201765	Réseau de zones humides de l'Albanais
FR8201771	Site à chiroptères des Monts du Matin
FR8201772	Vallée de l'Eyrieux et de ses affluents
FR8202005	Zones humides du Bas Chablais
	Étangs, landes, vallons tourbeux humides et ruisseaux
FR8301081	à écrevisses de Chambaran

ID ZPS	Nom ZPS
FR8210016	BARONNIES - GORGES DE L'EYGUES
FR8210058	CRÊTS DU HAUT-JURA
FR8212001	ECOZONE DU FOREZ
FR8212002	ENSEMBLE LAC DU BOURGET-CHAUTAGNE-RHONE
FR8212004	ETOURNEL ET DEFILE DE L'ECLUSE
FR8212014	GORGES DE LA LOIRE
FR8212016	GORGES DE LA LOIRE AVAL
FR8212019	Gorges de la Loire
FR8212020	Iles du Haut Rhône
FR8212022	LA DOMBES

FR8212024	LAC LEMAN
FR8212025	MASSIF DU MONT VUACHE
FR8212026	Marais de Lavours
FR8312009	PLAINE DU FOREZ

ID PNR	NOM PNR
FR8000001	Chartreuse
FR8000004	Haut-Jura
FR8000015	Massif des Bauges
FR8000027	Monts d'Ardèche
FR8000031	Pilat
FR8000041	Vercors

ID RN	NOM RN
FR3600068	Haut-Rhône français
FR3600179	Marais de Lavours

ID PN	NOM PN
FR3400005	Ecrins [aire d'adhésion]

ID ZNIEFF1	NOM ZNIEFF1
280019	Affluents de la Turdine
1000018	Bassin versant et vallée du Trésoncle, crêt d'Arjoux
1000030	Berges humides de la Valserine
1000032	Bocage et forêts du nord d'Ouroux
1000037	Bois de Courmangoux
1000069	Bois de Grands Champs
1000080	Bois de Pulchère et rivière Coise
1030001	Bois de Roques et milieux annexes
1030002	Boisements thermophiles du Domaine de Raud
1030003	Butte de Montbron et carrières
1060016	Cascade du Séran
1060017	Cavité et affleurements calcaires de Néronde
1060018	Col d'Evosges, falaises d'Argis et gorges de l'Albarine
1080001	Collines boisées du seuil de Neulise
1090002	Confluence du Bez et de la Drôme
1140002	Cours du Rhône majeur de Seyssel à l'île des Brotteaux
1140004	Cours du Séran des gorges de Turignin à la cascade de Cerveyrieu
1140005	Cours supérieur du ruisseau de l'Arvière
1140006	Domaine de Coudrée et anciennes dunes lacustres du bord du Léman
1140020	Ecosystème alluvial de l'Isère dans la vallée du Grésivaudan
1200001	Ensemble des zones humides du plateau des Bornes
1200011	Etang de But
1210001	Etang de Joanna Maria et bois environnants
1210035	Etang de Montmiral et ruisseau de la Savasse
1230002	Etang de Pontremble, forêt du Villard

1240002	Etangs de la Dombes
1240003	Etangs des Bonnevaux
7000027	Etangs et marais de Crosagny, Beaumont et Braille
7000029	Etangs et prairies humides de Notre-Dame de l'Osier
7000031	Fleuve Loire et annexes fluviales de Grangent à Balbigny
7000041	Forêt de Lespinasse
7030006	Forêt de Planbois
7050002	Forêt des Blaches
7050007	Forêts alluviales, cours d'eau, marais et bocage à l'ouest de la Motte-Servolex
7050008	Forêts de Combignon
7060004	Friche à molinie et pins des Poissards
7080003	GAGE ET LA LOIRE EN AVAL DES BARRAGES, SECTEUR AUVERGNE
7100004	Gage et la Loire en aval des barrages
26040003	Gorges de la Loire amont
26040004	Gorges du Chéran
26040006	Goutte Moutouse
26040010	Gravières de l'Arve
26090005	Haut-Rhône de la Chautagne aux chutes de Virignin
26130003	Haut-bassin de l'Allier
26180002	L'Albarine
38000024	L'Etournel
38000061	La Dranse, du pont de Bioge au lac Léman
38000062	Lac de Barterand et marais de Saint Champ
38000089	Le Fier dans la traversée de l'agglomération annécienne
38000092	Le Salève
38000160	Les Voirons et le ravin de Chandouze

38000172	Marais de Chautagne et mollard de Chatillon
38020015	Marais de Lavours
38020107	Marais de Saint Laurent du Pont et berges de l'Herretang
38030003	Marais de Vaux
38050002	Marais de la Proux et de la Bossenot
38100002	Marais des Bidonnes, rivière de la Versoix et marais de Prodon
38150028	Marais du barrage d'Intriat, marais du Contour
38190005	Milieux alluviaux du Rhône du Pont de Groslee à Murs et Gélignieux
38280001	Mont de Vouan
38280007	Montagne du Vuache et Mont de Musiège
38280008	Montagnes d'Aucelon, de Boutarinard et de l'Eyriau
42000032	Partie aval du ruisseau de la Vézéronce
42000037	Pelouses et vergers du ruisseau de Charentonge
42010001	Pelouses sèches des pics basaltiques de Purchon et de Griot
42030003	Pentes boisées en rive gauche du Rhône
42080007	Pinède et prairies à molinie sur argile du Crêt de puits et des Teppes de la Repentance
42080040	Plaine des Rocailles
42090026	Plaine du Bourg d'Oisans partie Nord
42090054	Plaine du Bourg d'Oisans partie Sud
42100002	Plateau de Chambaran
42100004	Plateau de Saint Laurent
42120002	Plateau de Saint Sixte
42130004	Pont de la Faverge
69000013	Prairies de Lancrans
69000039	Prairies et boisements thermophiles de Prébois
69010008	Prairies humides de Marival

69080001	Ray Pic, rochers et rivière de la Bourges
69140001	Rivière de la Save et zones humides associées
73040003	Rivières de l'Aix et de l'Isable
73040011	Ruisseau de Verneieu
73040014	Ruisseau de la Fontolière
73050008	Ruisseau des Combes
74000010	Ruisseau du Libones, cours inférieur de la rivière de la Bourges
74000036	Ruisseau du Sérán à Lillignod
74000055	Ruisseau d'Aurance, ubacs du moyen Eyrieux
74000059	Ruisseaux de la Volane, du Mas, de la Bise et de la Gamondes
74000065	Sources et haute-vallée de la Dorne
74000074	Torrent du Giffre de Tanninges à Samoëns
74020005	Val de Fier
74030001	Vallon de Gerbole
74030003	Vallon de Rioudard
74040003	Vallon du Bozançon
74070002	Vallée de la Bonne et du Drac
74070003	Vallée de la Reins
74130001	Vallée de l'Anzieux
74140001	Vallée de l'Egarande
74150006	Vallée des Usses de Mons au Rhône
74150008	Vallées de la Glueyre et de la Veyruègne
74180007	Versant méridional de la Mandallaz et milieux de sa base
74190001	Versants méridionaux du moyen Eyrieux et affluents
74240002	Zone humide de Corangle

ID ZNIEFF 2	NOM ZNIEFF2
280000	BAS-BUGEY
103	BASSIN DE BELLEY
104	BASSIN DE L'ÉYRIEUX
105	BASSIN VERSANT DU BOZANCON
106	BASSINS VERSANTS DE LA VOLANE, DE LA DORNE ET DE LA BEZORGUES
108	BEAUJOLAIS SEPTENTRIONAL : HAUT-BASSIN DES GROSNES
109	CENTRE DU MASSIF DES BORNES
112	CHAINON DE LA MONTAGNE DES PRINCES, DU GROS FOUG ET DE LA MONTAGNE DE CESSENS
113	CHAINON DU MONT TOURNIER
114	CHAINONS DE LA MANDALLAZ ET DE LA MONTAGNE D'ÂGE
115	CHAINONS DU DIOIS CENTRAL
119	CHAINONS OCCIDENTAUX DU CHABLAIS
120	CHAINONS SEPTENTRIONAUX DES BARONNIES
121	CHAMBARANS
123	CONTREFORTS MERIDIONAUX DES MONTS DU LYONNAIS
124	CONTREFORTS SEPTENTRIONAUX DU MASSIF DU PILAT
703	CORNICHE DU RHONE ET ENSEMBLE DES VALLONS RHODANIENS DE TOURNON A VALENCE
705	ENSEMBLE DES VALLONS DU PILAT RHODANIEN
706	ENSEMBLE FONCTIONNEL DE LA RIVIERE ARVE ET DE SES ANNEXES
708	ENSEMBLE FONCTIONNEL DE LA VALLEE DU DRAC ET DE SES AFFLUENTS A L'AMONT DE NOTRE DAME DE COMMIERS
710	ENSEMBLE FONCTIONNEL DU LAC D'AIGUEBELETTE ET DE SES ANNEXES
716	ENSEMBLE FONCTIONNEL FORME PAR LA BASSE VALLEE DU GUIERS ET LES ZONES HUMIDES DE SAINT LAURENT DU PONT



2602	ENSEMBLE FONCTIONNEL FORME PAR LA RIVIERE DROME ET SES PRINCIPAUX AFFLUENTS
2604	ENSEMBLE FONCTIONNEL FORME PAR LE LAC DU BOURGET ET SES ANNEXES
2609	ENSEMBLE FONCTIONNEL FORME PAR L'ARDECHE ET SES AFFLUENTS (LIGNE, BAUME, DROBIE, CHASSEZAC...)
2613	ENSEMBLE FORME PAR LA DOMBES DES ETANGS ET SA BORDURE ORIENTALE FORESTIERE
2618	ENSEMBLE FORME PAR LA HAUTE CHAINE DU JURA, LE DEFILE DE FORT-L'ECLUSE, L'ETOURNEL ET LE VUACHE
3802	ENSEMBLE FORME PAR LE FLEUVE RHONE, SES LONES ET SES BROTTAUX A L'AMONT DE LYON
3803	ENSEMBLE FORME PAR LE PLATEAU DE RETORD ET LA CHAINE DU GRAND COLOMBIER
3805	FORET DE BONNEVEAUX
3809	FORET DE PLANBOIS ET BASSIN VERSANT DU FORON
3810	GORGES DE L'ALBARINE ET CLUSE DES HOPITAUX
3815	GORGES DE LA LOIRE A L'AMONT DE LA PLAINE DU FOREZ
3819	GORGES DE LA LOIRE ENTRE LA PLAINE DU FOREZ ET LE BARRAGE DE VILLEREST
3828	HAUT BASSIN DE LA LOIRE ET PLATEAU ARDECHOIS
3829	HAUT BASSIN DE L'ARDIERES ET DE SES AFFLUENTS
3830	HAUT BASSIN DE L'AZERGUES ET DU SAONAN
3832	HAUT BASSIN VERSANT DE LA TURDINE
4201	HAUT BASSIN VERSANT DU BOEN, DE L'AIX ET DE LEURS AFFLUENTS
4203	HAUT BASSIN VERSANT DU RANCONNET
4207	HAUT-PAYS DU TRIEVES
4208	HAUT-RHONE A L'AVAL DU BARRAGE DE SEYSSEL
4209	HAUTE VALLEE DE LA LOIRE
4210	HAUTS BASSINS DE L'ALLIER ET DE L'ARDECHE
4212	ILES DU HAUT-RHONE

4213	ILOT GRANITIQUE DE SAINT VALLIER-TAIN L'HERMITAGE
6901	ISLE CREMIEU ET BASSES-TERRES
6904	MARAIS DE LA VERSOIX
6906	MASSIF DE LA CHARTREUSE
6907	MASSIF DE L'OISANS
6908	MASSIF DU GRAND SERRE ET DU TABOR DE LA MATHEYSINE
6913	MASSIF FORESTIER DE L'ESPINASSE ET LA BENISSON -DIEU
6914	MASSIFS DU HAUT-BUGEY
6915	MASSIFS OCCIDENTAUX DU BUGEY
6916	MONT SALEVE
7301	MONTAGNE DE L'EPINE ET MONT DU CHAT
7303	MONTAGNE DU SEMNOZ
7304	MONTS DU FOREZ
7305	PIEMONT OCCIDENTAL DU VUACHE
7310	PLAINE DES AVENIERES
7402	PLAINE DES ROCAILLES
7403	PLAINE DU FOREZ
7404	PLATEAU MORNANTAIS
7407	RESEAU DE ZONES HUMIDES DU PLATEAU DE BRENOD
7412	REVERMONT ET GORGES DE L'AIN
7413	VALLEES DU SEVRON, DU SOLNAN ET MASSIFS BOISES ALENTOURS
7414	VALROMEY
7415	ZONE FONCTIONNELLE DE LA RIVIERE ISERE ENTRE CEVINS ET GRENOBLE
7418	ZONES HUMIDES DE LA VALLEE DE LA BIEVRE
7419	ZONES HUMIDES DU BAS-CHABLAIS
7420	ZONES HUMIDES DU NORD DE L'ALBANAIS

7424	ZONES HUMIDES DU PLATEAU DES BORNES
7425	ZONES HUMIDES DU SUD DE L'ALBANAIS
7426	ZONES HUMIDES ET BOISEMENTS DU GENEVOIS

Contrat de Rivière
NOM contrat Rivière
Aiguebelette
Albarine
Ange et Oignin
Ardèche
Arve
Azergues
Basse Vallée de l'Ain
Beaume-Drobie
Bourbre
Brévenne - Turdine
Cance - Deume - Torrenson
Chéran
Coise
Drôme-Haut Roubion
Entre Arve et Rhône (Aire - Drize)
Eygues
Eyrieux
Foron du Chablais genevois
Furan

Galaure
Garon
Gex - Léman
Gier
Giffre
Gresse
Guiers
Haut-Allier
Herbasse
Joyeuse - Savasse
Lac d'Annecy
Lac du Bourget
Lignon du Forez
Ondaine
Pays de l'Hermitage (Veaine-Bouterne)
Quatre Vallées du Bas-Dauphiné
Rhins - Trambouze
Rivières du Beaujolais
Romanche
Seille
Sornin
Sud-Ouest lémanique : du Pamphiot à l'Hermance
Suran
Séran
Usses
Val de Saône

Veyle
Yzeron

Annexe 7 : Résumé du calendrier de mise en œuvre et financements nécessaires

Action	Priorité	Nature des dépenses	Estimation	Type d'actions	2012	2013	2014	2015	2016
Action 1.1 Animation [...] du PNA au niveau régional	1	- Réunion COPIL, rédaction de comptes-rendus ...	6,5 j/an	animation	3375	3375	3825	3375	3825
		- Relationnel avec acteurs concernés (carriers, forestiers, agriculteurs, gestionnaires d'espaces naturels...)	4 j/an	animation	1800	1800	1800	1800	1800
Action 2.1 Lancement de missions d'études	2	- Appui technique et partenarial pour le financement d'études scientifiques	2 j/an	animation	450	900	900	900	900
		- Relations avec le monde scientifique	3 j/an	animation	1350	1350	1350	1350	1350
Action 2.2 Amélioration de la connaissance de la répartition géographique de l'espèce et suivi de son évolution	3	- Choix des protocoles de prospection et de suivi	1 j année 2			450			
		- Travail de cartographie	1 j/an	animation	1350	450	450	450	450
		- Orienter les efforts de prospection	0,5 j/an	animation	225	225	225	225	225
		- Centraliser les données	0,5 j/an	animation	225	225	225	225	225
Action 2.3 Centralisation de la connaissance, redistribution et échanges	2	- Guide technique	6 j sur les années 3,4 et 5				1800	900	
		- Page internet	2 j/an	animation	900	900	900	900	900
		- Bilan des suivis, des actions et des mesures compensatoires	encadrement Accueil et encadrement d'un stagiaire	animation	1800				
Action 3.1 Renforcement de la prise en compte [...] dans l'aménagement des territoires	1	- Note juridique	interne DREAL Rhône-Alpes						
		- Organisation de formations	2 j/an / formation DREAL Rhône-Alpes pour les BE			900	900	900	900
		- Porter à connaissance	2 j/ an	animation	900	900	900	900	900

		- Veille (sur POS et PLU + réflexion régionales)	1 j/an	animation	450	450	450	450	450	
Action 3.2 Développement et valorisation de pratiques agricoles [...]	3	- Evaluation des MAE-T en faveur du sonneur à ventre jaune	2 j année 4					900		
Action 3.3 Développement et valorisation de pratiques sylvicoles favorables à l'espèce	1	- Réaliser un état des lieux	5 j années 1 et 5		2250				2250	
		- Contribution à l'élaboration et diffusion des documents de l'animateur national	2 j année 2				900			
		- Formation des forestiers	forfait formation		2400	2400	2400	2400	2400	
		- Guide CRPF	interne CRPF							
		- Porter à connaissance	1 j/an	animation	450	450	450	450	450	
Action 3.4 Développement et valorisation de pratiques d'exploitation de carrières favorables à l'espèce	1	- Réaliser un état des lieux (enquête)	4 j, années 1 et 5		1800				1800	
		- Veille auprès du Schéma Régional des Carrières et dans les comités de suivi de carrière	3 j/an	animation	1350	1350	1350	1350	1350	
		- Sessions de formation	2 j/an		900	900	900	900	900	
Action 4.1 Protection des stations les plus sensibles	1	- Hiérarchisation des sites	2 j année 2	animation		900				
		- Etude des sites historiques	réalisé par le stagiaire 2012-2013							
		- Préparation et suivi de chantier pour travaux de gestion	2 j année 3 + 2700 € de travaux			3600				
Action 4.2 Développement d'une synergie en faveur du sonneur à ventre jaune à ventre jaune sur les sites du réseau Natura 2000 et les aires protégées	2	- Enveloppe budgétaire à destination des animateurs	6 000 €				1500	1500	3000	
		- Bilan des sites protégés en faveur du sonneur à ventre jaune	3 j années 2 et 3	animation		1350	1350			
Action 5.1 Connexion des stations isolées	1	- Traitement cartographique	1 j/an	animation	450	450	450	450	450	

[...]										
Action 5.2 Participation aux politiques de gestion des grands et moyens cours d'eau	2	- Colloque avec l'ARRA	déjà financé							
Action 6.1 Mise en place d'actions de communication sur l'espèce [...]	2	- Elaboration et fabrication des supports de communication	2 j/an + impression/fabrication (4000 €)			1900	1900	1900	1900	
			<b>Coût total en €</b>			<b>31135</b>	<b>25225</b>	<b>24925</b>	<b>22225</b>	<b>26425</b>